

ROUBAIX 1911

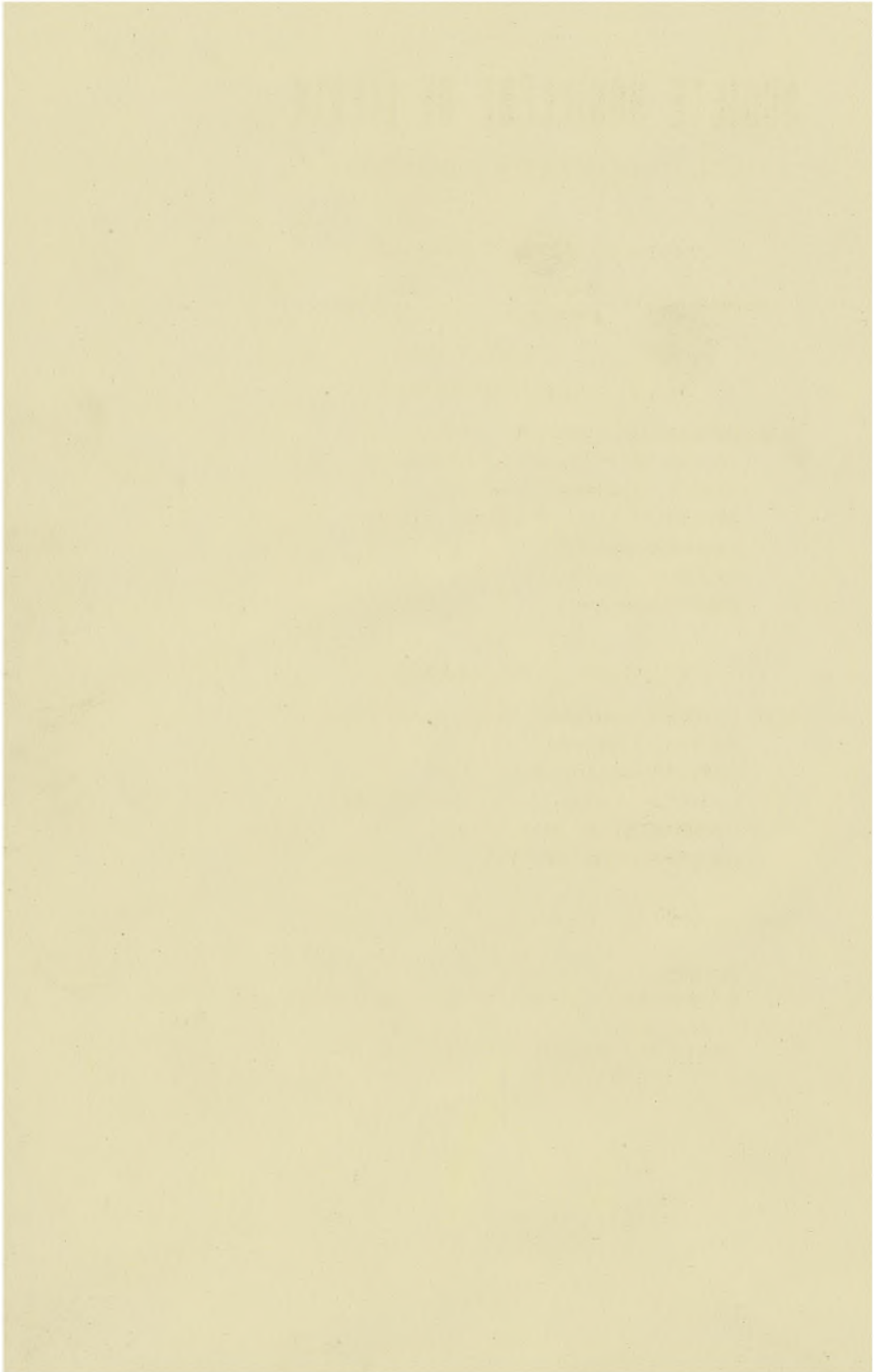


SOCIÉTÉ

MOUILLÈRE DE

LIÉVIN

ŒUVRES SOCIALES



SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DE LIÉVIN

SIÈGE SOCIAL à LIÉVIN (Pas-de-Calais)

Production en 1910 : 1.871.591 tonnes.

Personnel occupé : { Employés..... 403 }
 { Ouvriers..... 8.118 } 8.521

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. DUTEMPLE-CRÉPIN, *Président.*
COURTIN (Paul), *Vice-Président.*
VIALA (Gustave), *Secrétaire.*
BRUNEAU (Jean-Baptiste), *Membre.*
LESENS-HAYEZ, —
CRÉPIN (Auguste), —
EMOND (Ernest), —

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

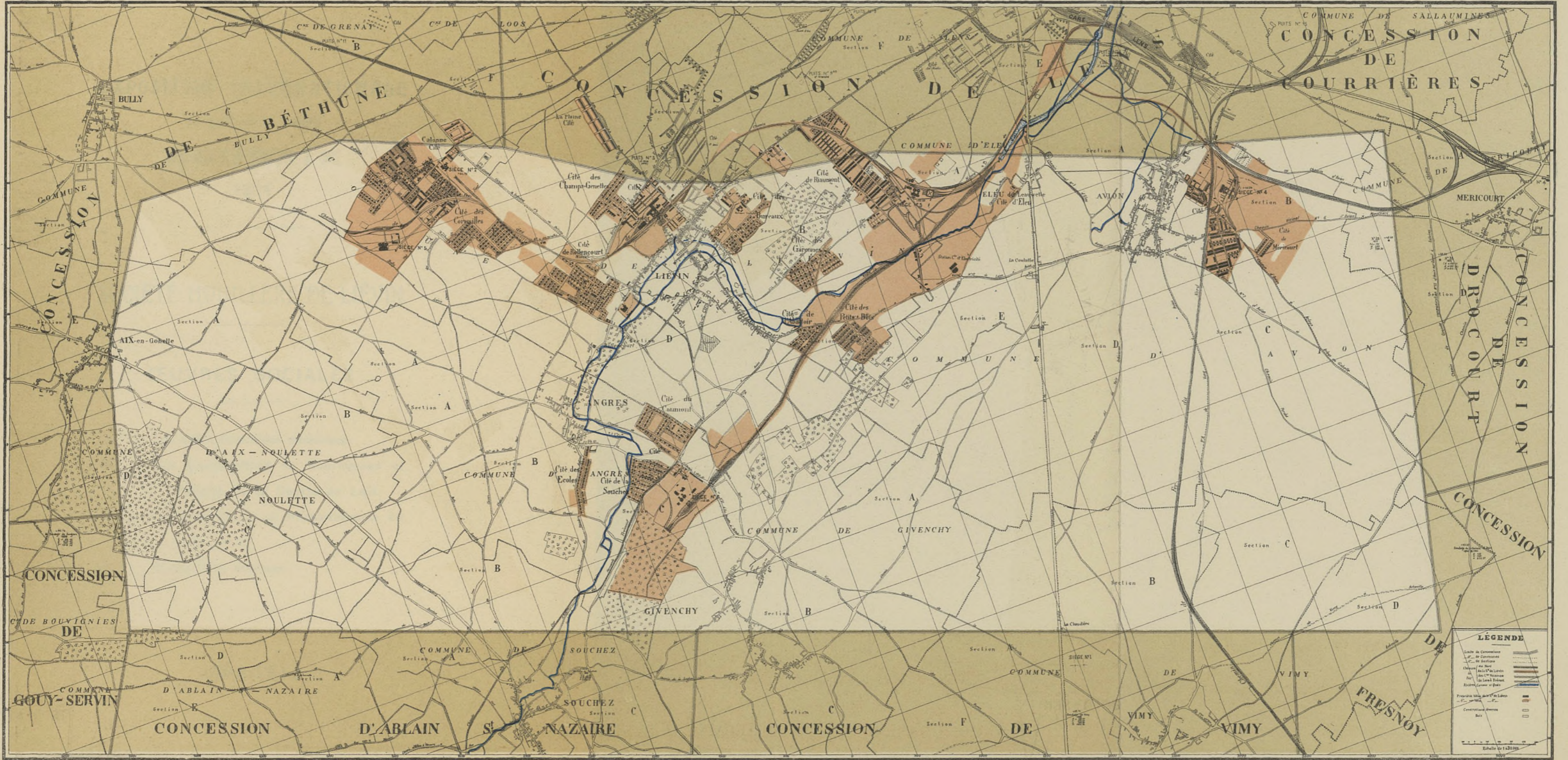
MM. LESENS (Adolphe), *Membre titulaire.*
HAYEZ (Alphonse), —
JERONNEZ (Achille), —
CARTON (Léon), *Membre suppléant.*
DESMOUTIER (Alexandre), —
CARPENTIER-EMOND, —

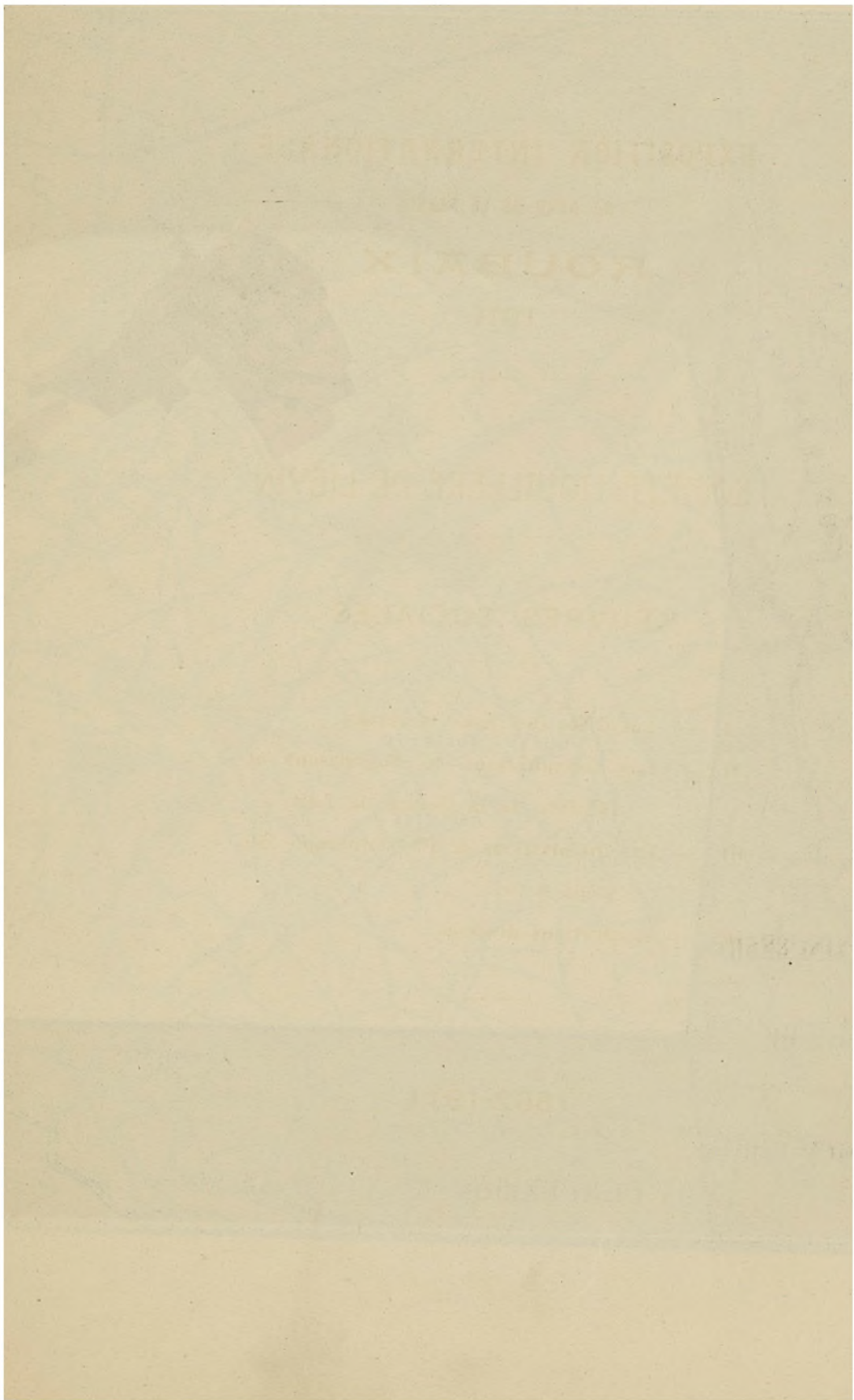
MM. A. SIMON, *Directeur de la Société.*

MORIN Léon, *Ingénieur en Chef.*
HUMENRY, *Ingénieur Principal des Travaux
du fond.*
NIOLLET Hector, *Ingénieur du Service
Commercial.*

Imprimerie P. DUTILLEUX, Douai

CARTE DE LA CONCESSION HOUILLÈRE DE LIÉVIN





EXPOSITION INTERNATIONALE

DU NORD DE LA FRANCE

ROUBAIX

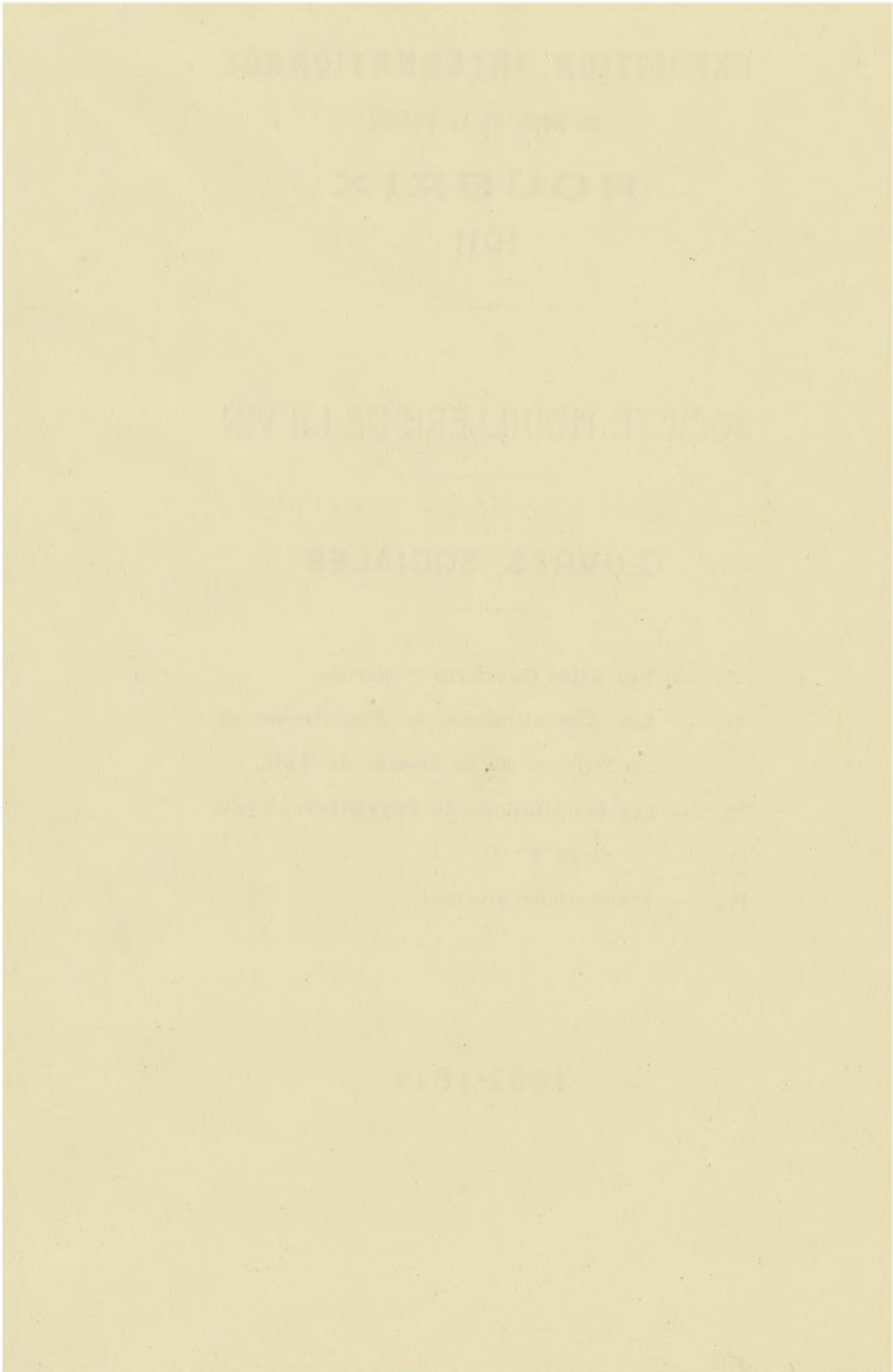
1911

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DE LIÉVIN

ŒUVRES SOCIALES

- I. — Les Cités Ouvrières modernes.
 - II. — Les Consultations de Nourrissons et
l'Œuvre de la Goutte de Lait.
 - III. — Les Installations de Physiothérapie du
Siège N° 4.
 - IV. — Institutions diverses.
-

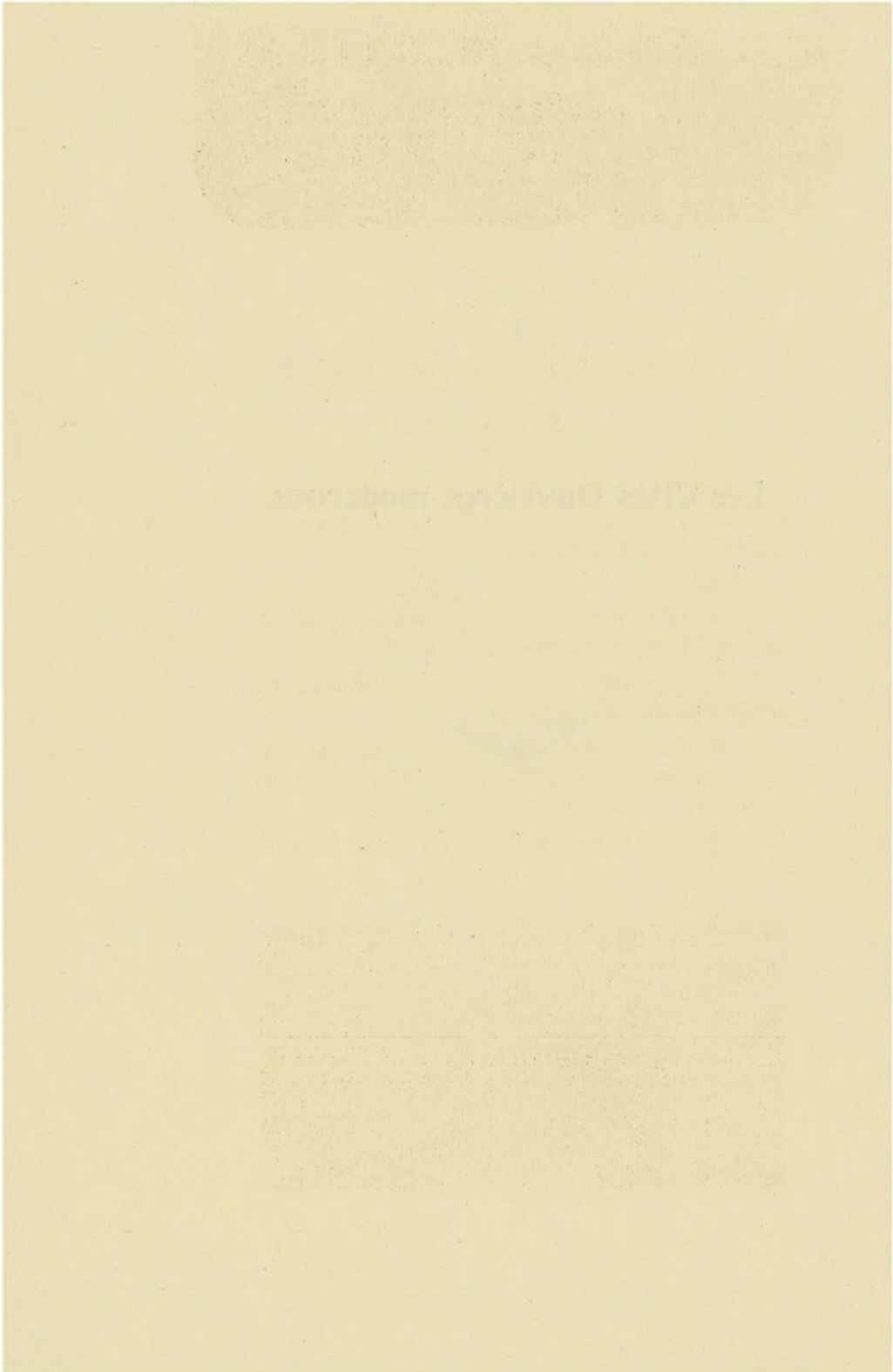
1862-1911



I

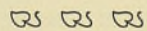
Les Cités Ouvrières modernes







Les Cités Ouvrières modernes



La Société Houillère de Liévin expose à Roubaix plusieurs documents intéressants sur la solution apportée par elle au problème du logement ouvrier.

Ce sont :

- 1° Une série de dessins au 1/100 de divers types de maisons ouvrières, construites de 1906 à 1911 ;
- 2° Deux maquettes au 1/20, spécimen des dernières habitations offertes au personnel ;
- 3° Un plan en relief au 1/1000 de la partie centrale de la concession, représentant une superficie de 400 hectares sur lesquels se trouvent actuellement bâties 1200 maisons ouvrières appartenant à la Société Houillère de Liévin.





L'ensemble de ces populeuses cités, qui abritent 6.000 habitants, offre un exemple frappant de l'activité de la construction en nos régions minières; c'est ainsi

que le nombre total des habitations construites au 31 Décembre 1911 s'élèvera à 4.008, et celui des maisons érigées durant ces dix dernières années, de 1902 à 1912, sera de 1.750, soit 43 % du nombre total.

Ce dernier chiffre et l'examen du plan en relief montrent l'intensité croissante du besoin de logements éprouvé par la Société et la lourdeur des charges qu'elle doit s'imposer pour assurer son développement, en donnant à chacun de ses ouvriers une habitation spacieuse, salubre et d'un loyer modique.

L'importance des sacrifices consentis et des difficultés éprouvées par la plupart des Sociétés Minières du Nord de la France, pour parvenir à augmenter leur personnel, est généralement ignorée ou mal connue. La Société Houillère de Liévin, par sa situation géographique, est une des Compagnies les moins favorisées (1); se trouvant à l'extrémité sud du bassin du Pas-de-Calais, dans une région à peu près dépourvue de moyens de transport commodes et où il existe peu d'agglomérations importantes, elle connut dès l'origine la nécessité impérieuse de loger son personnel à proximité des chantiers souterrains et dut se résoudre immédiatement à des immobilisations très importantes, lesquelles, nous le verrons tout à l'heure, sont absolument improductives.

(1) La Société Houillère de Liévin loge 62 o/o de son personnel; cette proportion est très élevée.

Les premières habitations de la Société datent de ses débuts ; on vit s'élever successivement, aux alentours des fosses N° 1, N° 2 et N° 3, de longs "corons" englobant dans la même bâtisse de 20 à 30 logements identiques.

Ce que sont extérieurement ces anciens "corons", chacun le sait ; chacun connaît leur aspect froid et monotone ; rares étaient, dans leur architecture, les sacrifices faits à l'esthétique : on cherchait uniquement à donner à l'ouvrier un logement sain et bon marché. Ces maisons étaient pourtant, à leur époque, tout à fait remarquables par leurs dispositions intérieures ; certaines offraient, en particulier, des pièces extrêmement vastes dont le cube d'air n'est pas dépassé dans des constructions plus modernes.



Le rez-de-chaussée ne comprenait qu'une ou deux pièces, salle de famille et chambre ; l'étage se composait aussi, suivant l'importance de la maison, d'une ou de deux chambres, pièces le plus souvent mansardées et éclairées par des tabatières de faible ouverture.

Les dépendances : hangar, établettes, remise, etc., si appréciées de la population minière, étaient parfois insuffisantes ou mal placées pour la commodité de leur usage ; les habitants remédiaient à ces petits défauts en construisant eux-mêmes ces bara-

quements à l'aspect un peu trop fantaisiste qui déparent tant de vieilles cités ouvrières.

Les coron avaient quelques avantages, le bon marché d'abord : on peut estimer qu'il y a quarante ans la



différence de prix entre un coron de 16 maisons et 16 maisons séparées, par groupes de 2 comme celles actuelles, eût été d'au moins 200 francs par logement ;



puis les habitations ainsi accolées l'une à l'autre, avec une bonne exposition générale, sont moins froides en hiver que celles soumises sur trois façades aux rudes vents de la Gohelle. Mais les inconvénients du coron priment ses avantages

et le pire est la promiscuité par trop étroite, le porte-à-porte de mauvais aloi auxquels il astreint, dans bien des cas, ses habitants.



Les cités ouvrières à leurs débuts ne disposaient pas des canalisations qui leur

procurent maintenant, même pour les plus anciennes, de l'eau sous pression ; l'alimentation se faisait alors à l'aide de puits ou de pompes dont l'usage est toujours un peu pénible.

La surface de jardin donnée à chaque ouvrier était moins grande que celle actuelle, beaucoup de jardins n'étaient pas attenants à la maison, ce qui était parfois incommode ; il convient néanmoins de reconnaître que l'état sanitaire général de la population minière ne se ressentit

jamais de ces conditions moins favorables, peut-être, qu'aujourd'hui, mais pourtant largement supérieures à celles des habitations privées de même époque.

Le prix de revient d'un de ces logements en coron était, vers 1865, de 1.700 à 2.800 francs, suivant la capacité de l'habitation et le nombre de maisons par coron — ces chiffres comprenant toutes les dépenses d'installation de la cité.

L'évolution des idées vers la fin du XIX^e siècle, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la situation sociale des travailleurs des mines, attira l'attention des dirigeants d'exploitations sur les logements ouvriers.

La grande activité déployée à ce moment par la plupart des Sociétés Minières du Pas-de-Calais et l'essor remarquable qu'elles parvenaient à imprimer à leur extraction, grâce aux efforts d'une préparation suivie et à des sacrifices patiemment supportés, se traduisaient par un besoin de logements toujours plus intense et par une augmentation rapide et continue de la population minière. A titre d'exemple, voici les recensements de la commune de Liévin, sur le territoire de laquelle se trouvent 78 % des maisons appartenant à la Société Houillère de Liévin, pour ces 25 dernières années :

1886.....	10.718	habitants
1891.....	12.417	id.
1896.....	14.014	id.
1901.....	17.600	id.
1906.....	22.070	id.
1911.....	27.000	id.

Soit une augmentation de 152 % en 25 ans et de 53 % pour les 10 dernières années (1).

(1) La population de la commune de Liévin était de 1.800 habitants en 1860, au début des travaux de la Société Houillère de Liévin.

Devant un accroissement aussi rapide, il convenait de se préoccuper d'une façon toute spéciale de la répercussion des agglomérations nouvelles sur l'état sanitaire de



l'ensemble de la population et d'étudier les meilleures dispositions qu'il importait de donner aux nouvelles cités.

A l'étranger, cette question était suivie depuis assez

longtemps et résolue généralement par l'emploi du "cottage" individuel anglais ou de la "häuschen" allemande, c'est-à-dire par l'habitation familiale strictement isolée au milieu d'un jardinet.

En France, on reconnaissait fort bien l'influence d'un tel logement sur la salubrité générale et on apercevait toute son importance sociale, mais les essais étaient plutôt rares antérieurement à 1900 et les bonnes volontés qui, dans

le Pas-de-Calais, pouvaient faire campagne en faveur de l'habitation isolée se heurtaient à l'importance des charges qui devaient en résulter. Cependant, peu à peu, on accepta



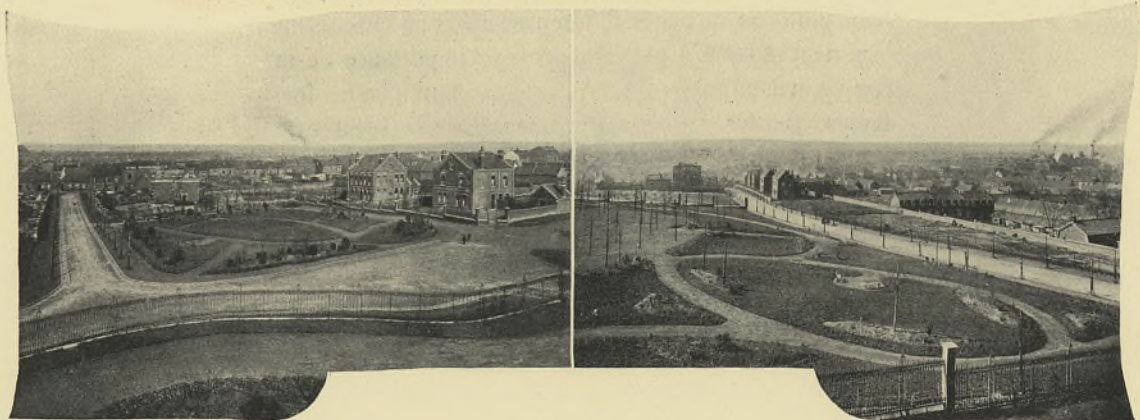
la solution devant l'intérêt social très réel qu'elle présentait et c'est ainsi que la cité-jardin moderne s'imposa à presque toutes les compagnies qui logent leur personnel. On ne put aller

jusqu'à l'habitation isolée pour une seule famille, mais on limita à deux le nombre des logements dans un même groupe. La maison double fut placée par la Société Houillère de Liévin en retrait sur l'alignement des chaussées, au milieu d'un grand jardin potager de 8 ares dont chaque famille eut la moitié. Le tout fut entouré de



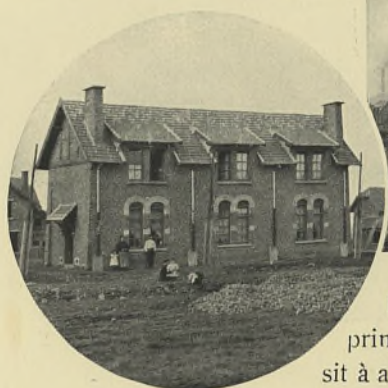
clôtures gaies et légères : grilles en fer sur petits murs, haies vives, grillages métalliques, palissades, etc., et l'on ménagea, de place en place, au cœur des cités, de larges espaces gazonnés qui vinrent apporter, avec les avenues bordées d'arbres soigneusement entretenus, une note verdoyante au milieu de l'uniformité rouge brique de la cité d'autrefois.

Notons, en passant, le développement que la Société Houillère de Liévin a imprimé à ses plantations depuis une dizaine d'années : on a aménagé 6 grands squares d'une superficie totale de 15.000 mètres carrés ; on a



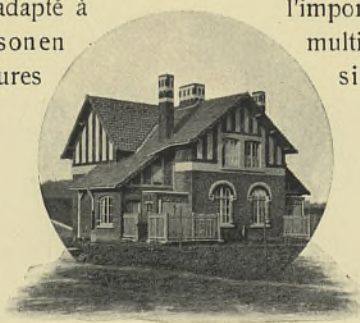
établi 20 kilomètres de haies vives en épinettes et on a planté 3.700 arbres d'alignement représentant près de 15 kilomètres d'avenues ombragées.

Suivant le même programme et en vue d'accroître la salubrité générale, on rechercha d'une façon systématique



l'exposition au midi de la façade principale du groupe, ce qui conduisit à adopter des formes en plan différentes selon l'orientation des avenues : on disposa les diverses pièces du rez-de-chaussée en alignement le long de la rue ou, au contraire, perpendiculairement à cette direction, obtenant ainsi le type appelé " en façade " et le type dit " en profondeur " et cela afin que le plus grand nombre de pièces pussent bénéficier, dans chaque cas, de la meilleure exposition indiquée par les circonstances.

Dans un autre ordre d'idées, on cherchait à donner à cette maison double, devenue l'unité du village minier, une individualité propre qui la fit moins semblable à ses voisins. Pour cela, on variait à l'extrême les types extérieurs et la décoration en façade de chaque logement. Non seulement on créa, à la Société Houillère de Liévin, des habitations de capacités différentes, offrant à chacun un logement adapté à l'importance de sa famille, mais on en multiplia les formes extérieures si bien que



l'on peut, dans une même cité, compter une cinquantaine de genres différents. Cette recherche n'a pas seulement pour but de donner à l'ensemble un aspect varié et attrayant mais bien, comme nous le disions tout à l'heure, de développer cette sorte d'individualisme qui de la maison se communique à son hôte et entraîne, nous pouvons déjà le constater, une amélioration sociale évidente.

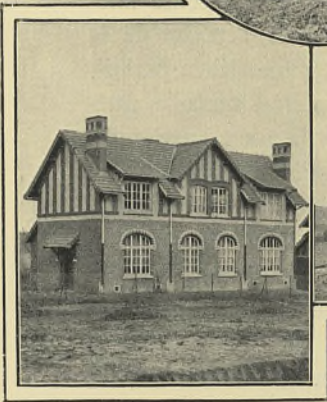
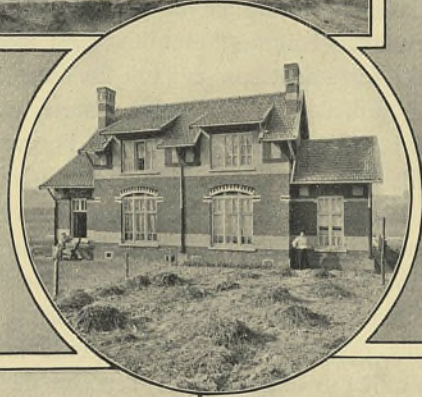
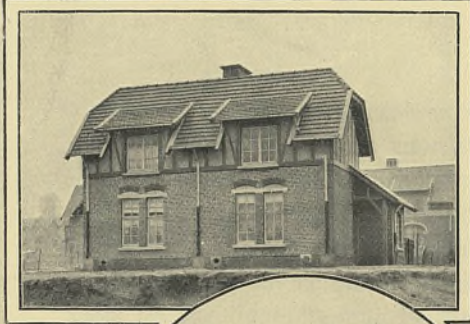
Ces transformations de principe ne furent pas sans amener dans les habitations quelques changements intéressants. Ainsi l'aménagement intérieur de notre maison moderne ressemble assez peu à celui de l'ancien coron. Notre logement comporte trois ou cinq pièces (une salle de famille, une ou trois chambres, une cuisine), mais les fenêtres ont doublé de superficie et sont devenues de larges baies qui laissent pénétrer à profusion l'air et la lumière. L'escalier est bien dégagé, permettant à la chaleur du rez-de-chaussée de se répandre à l'étage en hiver et contribuant, durant les chaleurs, à aérer la salle de famille. A côté se trouve l'escalier de la cave sur laquelle la maison est bâtie ; on a pris soin d'y établir une complète séparation entre la cave proprement dite, servant à la remise des boissons et des légumes, et le réduit, communiquant avec l'extérieur par un soupirail, où le mineur déversera le charbon que la Société lui alloue gratuitement et dont la poussière n'ira plus, comme avant, se répandre dans toute la cave et jusque dans l'habitation.

Les murs des salles du rez-de-chaussée sont peints de couleurs claires, lavables au besoin, et remplaçant le tapissage mal entretenu et malsain de tant d'habitations anciennes. Les planchers en bois, habitat d'une vermine fréquente dans les vieilles maisons, n'existent plus ici et sont remplacés, à l'étage comme au rez-de-chaussée, par des carrelages de premier choix, voire par des dalles cimentées d'un entretien facile, reliés aux murs par des gorges arrondies supprimant les dépôts de poussière.

sières. Des grilles d'aérage sont ménagées dans plusieurs pièces et, par des conduits spéciaux, assurent au logement une parfaite ventilation.

Enfin la cuisine-buanderie est munie d'un robinet d'eau sous pression, confort très apprécié de la ménagère et au-dessus de cette pièce se trouve installé, avec sol cimenté imperméable, le pigeonnier cher à nos populations du Nord.

Pendant il a fallu protéger l'extérieur de ces coquettes habitations contre les inconvénients que nous signalons plus haut comme dus aux intempéries parfois rudes de notre climat. C'est dans ce but que les toitures, en tuiles de la meilleure qualité, ont une pente assez forte, condition favorable à la bonne préservation de l'immeuble, et dépassent largement les façades en tous sens, les abritant ainsi efficacement contre les pluies d'hiver ; dans le même but, un porche largement prévu protège la porte d'entrée. Les matériaux que nous employons en maçonnerie sont avant tout, il le faut, des matériaux économiques ; les briques sont le plus souvent celles du pays, cuites à la volée en plein air, elles sont fort poreuses ainsi que le mortier à la chaux grasse dont elles sont hourdées et comme les vents d'ouest et du sud-ouest sont ceux qui, dans notre région, amènent le plus souvent la pluie, les façades qui leur sont exposées seraient toujours fortement humides si l'on n'employait pour leur protection des moyens spéciaux. Toutes nos maisons ouvrières possèdent sur leur façade mal exposée un mur double et creux réalisé par la liaison des matériaux ; ses résultats sont excellents, il amène un assèchement parfait. Nous employons encore, suivant les cas, des revêtements au mortier de ciment en crépi ou des peintures extérieures sur murs qui ajoutent leurs bons effets à ceux de la paroi creuse et assurent à nos habitations ouvrières, au prix d'une dépense plus importante, une salubrité complète.



Afin de réaliser complètement notre programme de construction salubre, nous avons installé en un point central de notre concession une fabrique de pierres artificielles en béton de ciment (1) ; en effet, le prix de revient de la pierre de Soignies, employée couramment dans le Pas-de-Calais pour exécuter les seuils de portes, les appuis de fenêtres et autres monolithes, est assez élevé ce qui limite forcément son emploi. En outre, sa taille est rendue difficile par sa grande dureté, cela augmente encore la difficulté et la dépense si l'on veut obtenir des profils très fouillés, condition absolument nécessaire pour certaines pierres saillantes qui doivent être munies de larmiers profonds indispensables pour la bonne conservation des façades. Or, la pierre artificielle que nous fabriquons est très suffisamment résistante et réalise, néanmoins, ces profils avec une dépense inférieure des 2/3 à celle qui résulterait de l'emploi de la pierre de Soignies. Cette économie immédiate a permis, d'une part, de multiplier les simili-pierres de taille, améliorant ainsi l'aspect général de l'habitation ouvrière et d'autre part, d'obtenir ces profils très étudiés et pleinement satisfaisants au double point de vue de l'esthétique et de la bonne conservation de l'immeuble.

L'emploi de la pierre artificielle ne se limite pas au bâtiment, on l'utilise encore comme clôture de jardins, fils d'eau, bordures de trottoirs, caniveaux, etc. ; ces caniveaux sont établis souterrainement dans les cités les plus récentes de la Société Houillère de Liévin et constituent un réseau complet d'égouts qui reçoivent toutes les eaux usées et les évacuent à l'abri de l'air et du soleil, supprimant ainsi toute contamination.

Nous voici donc bien loin du vieux coron que nous évoquions au début de cette note, mais les dépenses sont

(1) La Société des Mines de Dourges emploie ces matériaux depuis plusieurs années et d'une façon très générale dans ses constructions.

devenues, elles aussi, bien supérieures à celles d'autrefois ; le prix de revient d'un de ces élégants chalets, à deux logements, diffère peu de 10.000 francs pour les types à 5 pièces et de 7.500 francs pour ceux à 3 pièces, ces chiffres comprenant toutes les dépenses d'établissement de la cité, dépenses très élevées en général dans notre région par suite du vallonnement des terrains.

La Société Houillère de Liévin possédera, nous l'avons dit, à la fin de 1911, 4.008 maisons ainsi réparties :

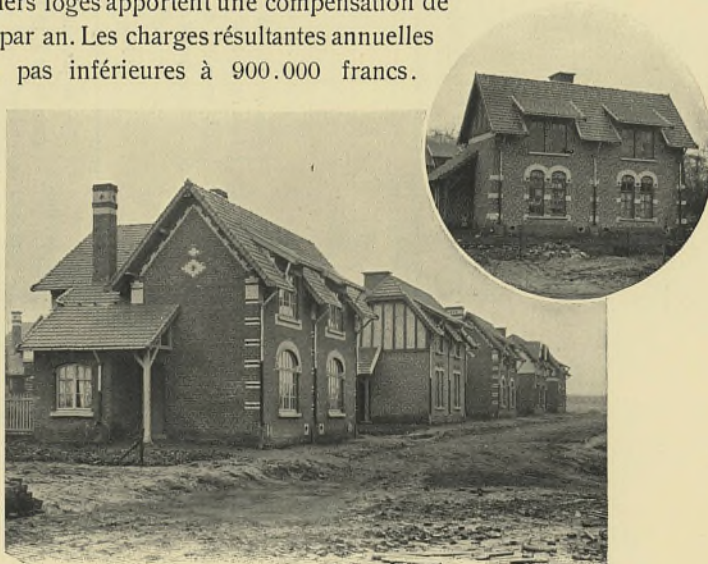
Siège N° 1.....	1.026
Sièges N° 2 et 5.....	956
Siège N° 3.....	1.083
Siège N° 4.....	567
Siège N° 6.....	363
Diverses.....	13
TOTAL.....	4.008

Les charges annuelles que s'impose la Société pour loger son personnel peuvent s'évaluer d'une façon approximative comme suit :

Intérêts à 4 % du capital immobilisé à la date du 30 juin 1910 pour terrains et bâtiments d'habitation..... env.	740.000 fr.
Frais d'entretien..... env.	350.000 fr.
Impositions et divers..... env.	90.000 fr.
TOTAL..... env.	1.180.000 fr.

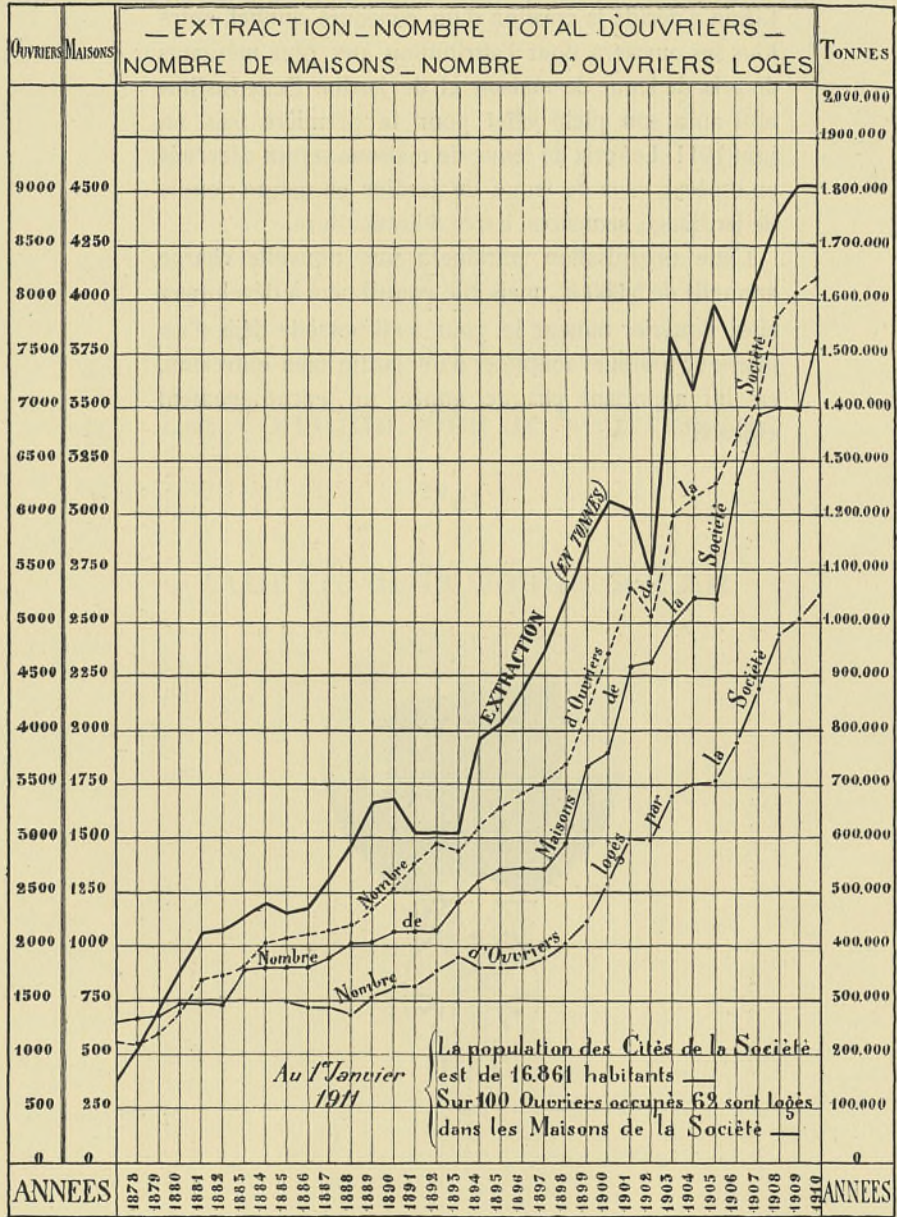
En regard de ces dépenses, les loyers modiques que paient les ouvriers logés apportent une compensation de 280.000 francs par an. Les charges résultantes annuelles ne sont donc pas inférieures à 900.000 francs.

Cette somme représente 260 fr. par maison, 180 f. par ouvrier logé et 0.50 par tonne de charbon extraite.



Voici les recensements de la population minière abritée par les maisons de la Société en 1889, 1900 et 1911.

	HOMMES ou GARÇONS			FEMMES ou FILLES			TOTAL		
	1889	1900	1911	1889	1900	1911	1889	1900	1911
Nombre d'habitants { de la famille { } { étrangers à la famille (majeurs).....	1.134	4.819	4.307	1.021	4.732	4.002	2.155	3.551	8.309
	219	322	747	198	269	585	417	591	1.342
	950	4.397	3.373	985	4.418	3.316	1.935	2.815	6.689
	429	218	409	51	61	112	180	279	521
	2.432	3.756	8.836	2.255	3.480	8.025	4.687	7.236	16.861
	TOTAL.....								
Nombre d'ouvriers de la C* { de la famille { étrangers à la famille.....	1.075	1.749	4.098	29	75	167	1.104	1.824	4.265
	127	205	497	39	56	127	166	261	624
	108	170	358	5	4	10	113	174	368
	1.310	2.124	4.953	73	135	304	1.383	2.259	5.257
	TOTAL.....								
Nombre de maisons habitées.....	918	1.182	3.431						
Nombre moyen d'habitants par maison.....	5,4	4,8	4,9						
Nombre moyen d'ouvriers par maison.....	1,5	1,5	1,5						



Terminons en disant que la Société Houillère de Liévin a décidé la création d'un concours annuel, entre tous ses ouvriers, pour l'attribution aux plus méritants de prix de tenue de maison et de jardin. Cette institution aura son plein effet pour la première fois en juin 1911. Les prix de tenue de maisons seront décernés en espèces, ceux de tenue de jardins en nature : outils de jardinage, semences, livres d'horticulture.

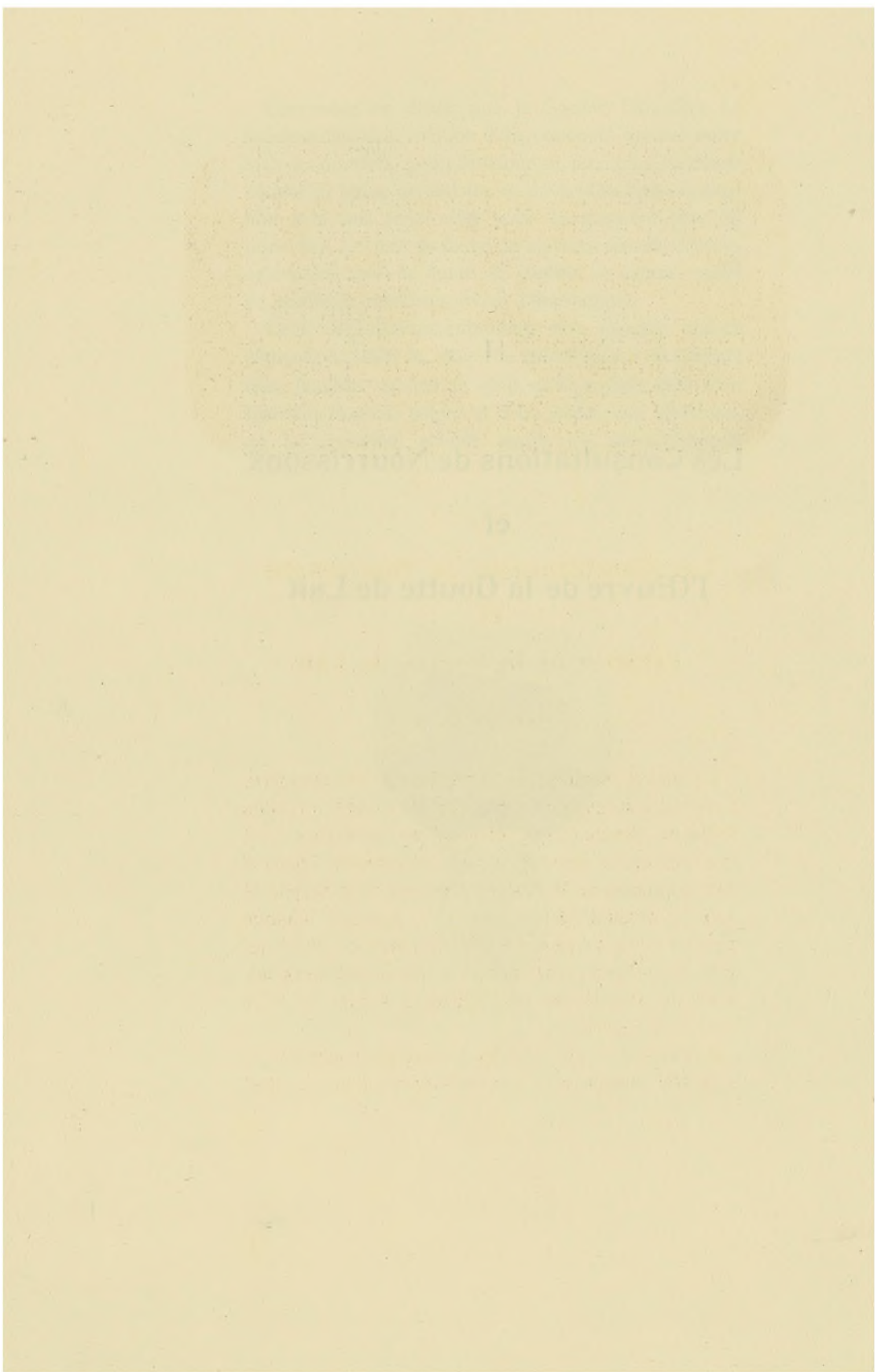
Cette organisation entraînera une nouvelle charge annuelle de 5.000 fr., mais elle contribuera à développer chez l'ouvrier mineur le goût, qu'il possède déjà, d'un intérieur toujours soigné et d'un jardin bien entretenu, en lui apportant chaque année un encouragement efficace.



II

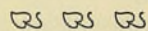
**Les Consultations de Nourrissons
et
l'Œuvre de la Goutte de Lait**







**Les Consultations de Nourrissons
et
l'Œuvre de la Goutte de Lait**



La Société Houillère de Liévin fut une des premières à répondre au pressant appel que M. DUREAULT, alors Préfet du Pas-de-Calais, adressait en novembre 1902 aux compagnies minières de son département. Sous la vive impulsion de M. SIMON, directeur de la Société, la lutte fut aussitôt décidée contre la mortalité infantile dont les ravages étaient, en effet, des plus graves, et dès le 11 décembre de la même année, une première consultation de nourrissons fonctionnait à Avion, au siège N° 4 de la Société.

Il convient de dire que les Compagnies minières, et la Société Houillère de Liévin en particulier, n'avaient

pas attendu la chaleureuse campagne de M. DUREAULT, pour se préoccuper de cette importante question; l'attention du Service Médical de la Société se portait sur elle depuis longtemps, mais l'initiative du Préfet du Pas-de-Calais eut pour résultat de coordonner les efforts en indiquant un plan de campagne dont les effets répondirent très rapidement à l'attente des Sociétés minières et des Pouvoirs publics.

Les mesures prises par la Société Houillère de Liévin pour diminuer la mortalité infantile faisaient, d'ailleurs, partie du programme social qu'elle s'est tracé depuis de nombreuses années, programme complété à chaque exercice et dont le but constant est l'amélioration du sort de ses ouvriers. Ces progrès se font sentir de toutes manières : les œuvres de prévoyance, l'organisation médicale toujours perfectionnée, les diverses allocations, les habitations ouvrières plus soignées et plus confortables imposent chaque année à la Société des charges plus importantes, mais accroissent en retour le bien-être de son personnel.

Dès la création de la consultation du siège N° 4, chacun des autres sièges de la Société fut successivement pourvu d'une consultation analogue; voici leur liste avec la date de leur mise en service :

1° Pour le siège N° 1 : Au dispensaire de l'Avenue Émile-Roux; installation, le 29 décembre 1902.

En outre de son organisation pour recevoir les mères de famille et leurs petits enfants, ce dispensaire, le plus ancien de la Société Houillère de Liévin, comporte tout ce qui est nécessaire à la réception et à la visite des malades; le matériel médical y est des plus complets : une salle est aménagée pour permettre les examens radioscopiques ou radiographiques dont l'utilité est chaque jour plus appréciée;

2° Pour les sièges N° 2 et 5 : A la Chambre de consultation médicale; installation, le 26 janvier 1903;

3° Pour le siège N° 3 : Au dispensaire du Siège ; installation, le 12 janvier 1903.

Le dispensaire du siège N° 3 est aménagé spécialement pour la réception des blessés et des malades : une grande salle d'opérations, munie des accessoires nécessaires,



permet toutes les interventions, même les plus sérieuses. Des salles de bains et de repos sont disposées pour recevoir les blessés; ceux-ci sont ensuite transportés à

leur domicile, dès que cela est possible, dans un brancard mobile à roues caoutchoutées.

4° Pour le siège N° 4 : Au dispensaire du Siège ; installation, le 11 décembre 1902.

Ce dispensaire est un des plus complets du bassin houiller du Nord de la France, ce qui lui a déjà valu plusieurs descriptions. Il possède, indépendamment d'un local affecté au dépôt des biberons venant de la « Goutte de Lait », dont nous parlerons tout à l'heure, une salle d'opérations installée suivant les données les plus modernes, une salle de mécano-thérapie contenant les appareils de ce genre nécessaires pour tous les cas où ce traitement est

indiqué, une salle d'électrothérapie et une salle aménagée



pie et de radio-combinées autre aménagé pour

l'usage de l'air chaud et de bains locaux de vapeur (1).

Cet ensemble très remarquable permet de faire bénéficier le personnel de la Société Houillère de Liévin, comme aussi certains malades étrangers admis à y être soignés, des plus récentes méthodes thérapeutiques.

Les dispensaires mentionnés dans la liste ci-dessus sont aménagés pour y donner facilement les consultations de nourrissons. Leurs salles d'attente, spacieuses et bien aérées, sont munies de bancs spéciaux, à sièges bas et à corbeilles permettant aux mères de se préparer commodément à la consultation. Le cabinet du médecin se trouve à côté ; celui-ci reçoit les mères, visite et pèse leur enfant, marque son poids sur la carte qui leur fut remise dès l'inscription du petit nourrisson et leur adresse, s'il y a lieu, les quelques conseils de bonne hygiène infantile qu'il est parfois nécessaire de leur donner.

La carte dont nous venons de parler, établie pour chaque enfant inscrit à la consultation, porte un numéro d'ordre, les nom et prénoms, le sexe, la date de naissance et le domicile. Le médecin peut mentionner, à chaque visite, dans des tableaux préparés, la date, le poids de l'enfant et son mode actuel d'allaitement ; il trace également, par points, la courbe des poids qui, plus tard, constituera un renseignement intéressant. Ce petit document, cette fiche du jeune nourrisson, permet une surveillance facile de sa bonne croissance et peut donner, en outre, si l'enfant tombe malade, une indication sérieuse et immédiate sur l'état général du petit sujet.

Ces consultations sont données, à chaque siège, deux fois par mois, par le médecin de la Cité et cela le lundi qui suit le paiement de quinzaine.

Le complément indispensable de ces consultations

(1) Le dispensaire du siège N° 4 et ses installations physiothérapeutiques font l'objet d'un chapitre spécial.

fut l'installation d'une "Goutte de Lait" permettant de distribuer un lait soigneusement contrôlé aux mères dont l'allaitement devient nuisible ou insuffisant. Cette distribution n'a lieu que sur l'autorisation du médecin qui en reconnaît la nécessité et fixe lui-même la teneur en eau du



lait dont l'enfant pourra faire usage. D'ailleurs, dans nos cités minières où la femme ne travaille presque

jamais au dehors, la mère se consacre toujours avec joie à l'allaitement de son enfant.



Ces circonstances permettent à la proportion des nourrissons élevés au sein de se maintenir supérieure à 90 pour cent du nombre des enfants présentés aux diverses consultations.

L'installation de cette "Goutte de Lait" fut faite dans un local de la Cité du Siège N° 1. Elle comporte un appareil Gentile pour la stérilisation d'un lait dont on a, au préalable, vérifié la pureté et la qualité à l'aide du crémomètre et du lacto-densimètre.

Le système Gentile comporte l'ébullition prolongée du lait, maintenu dans l'eau bouillante pendant une demi-heure et rafraîchi ensuite par une brusque circulation

d'eau froide. Le lait est soumis à l'ébullition dans les biberons mêmes qui serviront à l'enfant. La fermeture de ces biberons constitue un point délicat : au début, l'on utilisait un bouchon en caoutchouc simplement posé sur la bouteille et maintenu contre les bords rodés du goulot par la dépression interne; cette fermeture résistait assez mal au transport et, de plus, une éraflure minime du goulot imposait la mise au rebut du biberon puisque la rentrée d'air ainsi créée supprimait l'adhérence du bouchon. On fait usage actuellement, d'une fermeture en fils nickelés qui paraît plus satisfaisante.



Un personnel exercé prépare dans chaque biberon le mélange de lait et d'eau prescrit par les médecins et porté sur un tableau affiché dans le local. Puis, la stérilisation réalisée et vérification faite de l'état final des biberons, des voitures transportent aux divers sièges, dans des paniers étiquetés, les quantités de lait demandées. Arrivés à destination, les paniers sont déposés dans chacun des locaux aménagés à cet effet, et les mères viennent les y chercher.

Les résultats de cette lutte contre la mortalité infantile sont déjà des plus probants. L'un d'eux, que l'on pourrait appeler l'effet moral, est considérable : avant la création des consultations enfantines, l'attention des mères de famille était rarement appelée sur les dangers que faisaient courir à leur enfant une hygiène précaire et une alimentation irrationnelle. Il fallait que l'enfant vint à dépérir, à tomber malade pour que le médecin, appelé, vint constater, presque toujours trop tardivement, une gastro-entérite qui emportait le nourrisson.

Maintenant, au contraire, c'est une réelle école de puériculture que le médecin se trouve conduit à diriger : il enseigne aux mères ce qu'elles doivent connaître et par

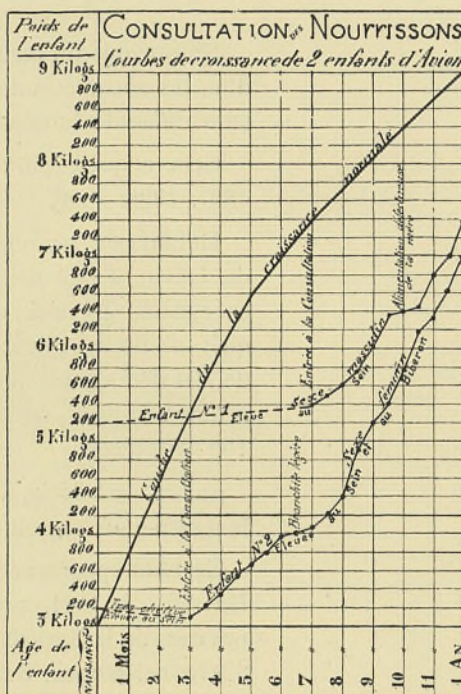
la présentation périodique de l'enfant, il peut prévenir ce qu'il lui fallait autrefois désespérer de guérir. Cet effet moral est donc dû à la vulgarisation, si féconde en bienfaits, de la bonne hygiène infantile et à la démonstration constante, quotidienne pourrait-on dire, de l'importance que la mère doit y attacher.

Les graphiques ci-contre reproduisent les courbes de croissance de deux enfants de la consultation d'Avion; ces deux cas, absolument caractéristiques, démontrent la nécessité de la visite habituelle du nourrisson et sa répercussion presque immédiate sur l'état de l'enfant. Les courbes qui indiquaient pour l'enfant N° 1, antérieurement à son admission à la visite, une croissance très insuffisante, et pour l'enfant N° 2 un état débile qui s'aggravait dangereusement, ces courbes se relèvent dès la pesée suivante et l'amélioration de la santé des deux enfants devient, avec le temps, complète et définitive.

Mais ces résultats pratiques seront encore mis en évidence par les chiffres suivants.

Le nombre des enfants présentés, depuis l'origine, aux diverses consultations de la Société Houillère de Liévin s'élevait, au 1^{er} Janvier 1911 au total de 8.229 se décomposant ainsi :

Consultations du Siègè N° 1	1.887
— — N° 2 et 5	2.207
— — N° 3	1.845
— — N° 4	2.290



Dans les chiffres ci-dessus sont comptés tous les enfants visités quel que soit le nombre de leurs présentations; il est plus intéressant de connaître le nombre des enfants qui suivirent régulièrement la consultation :

Consultation du Siège N° 1	592
— — N ^{os} 2 et 5.	669
— — N° 3	602
— — N° 4	898

Nous avons pu recueillir de précieux renseignements dans les documents de l'enquête préfectorale sur la mortalité infantile du département du Pas de-Calais.

Cette enquête porta sur les cinq années suivantes : 1897, 1898, 1899, 1900, 1901.

Durant cette période, on comptait pour la commune de Liévin, 3.383 naissances; sur ce nombre on devait enregistrer 504 décès d'enfants de moins d'un an — l'enquête ne fut pas poussée au delà de cet âge. — Ce chiffre de 504 décès, pour quelque cause que ce soit, les morts-nés non compris, représente une mortalité de 14,9 pour 100 naissances.

Sur ces 504 décès, il y en avait 116 qui étaient dus à la gastro-entérite, soit une proportion de 23 pour 100.

En 1903 apparaissent les consultations de nourrissons. De 1903 à 1911, pour l'ensemble des familles des ouvriers de la Société Houillère de Liévin, on comptait 8.775 naissances; 8.229 enfants étaient présentés aux consultations pour lesquels on enregistrait 465 décès et cela pour des enfants de moins de 2 ans, c'est-à-dire durant une période d'observation deux fois plus longue que celle de l'enquête préfectorale de 1902. La proportion des décès n'est que de 5,6 pour cent enfants présentés aux consultations. Il n'est pas juste d'opposer cette proportion à celle de 1902 car il faudrait tenir compte des enfants décédés avant toute présentation au dispen-

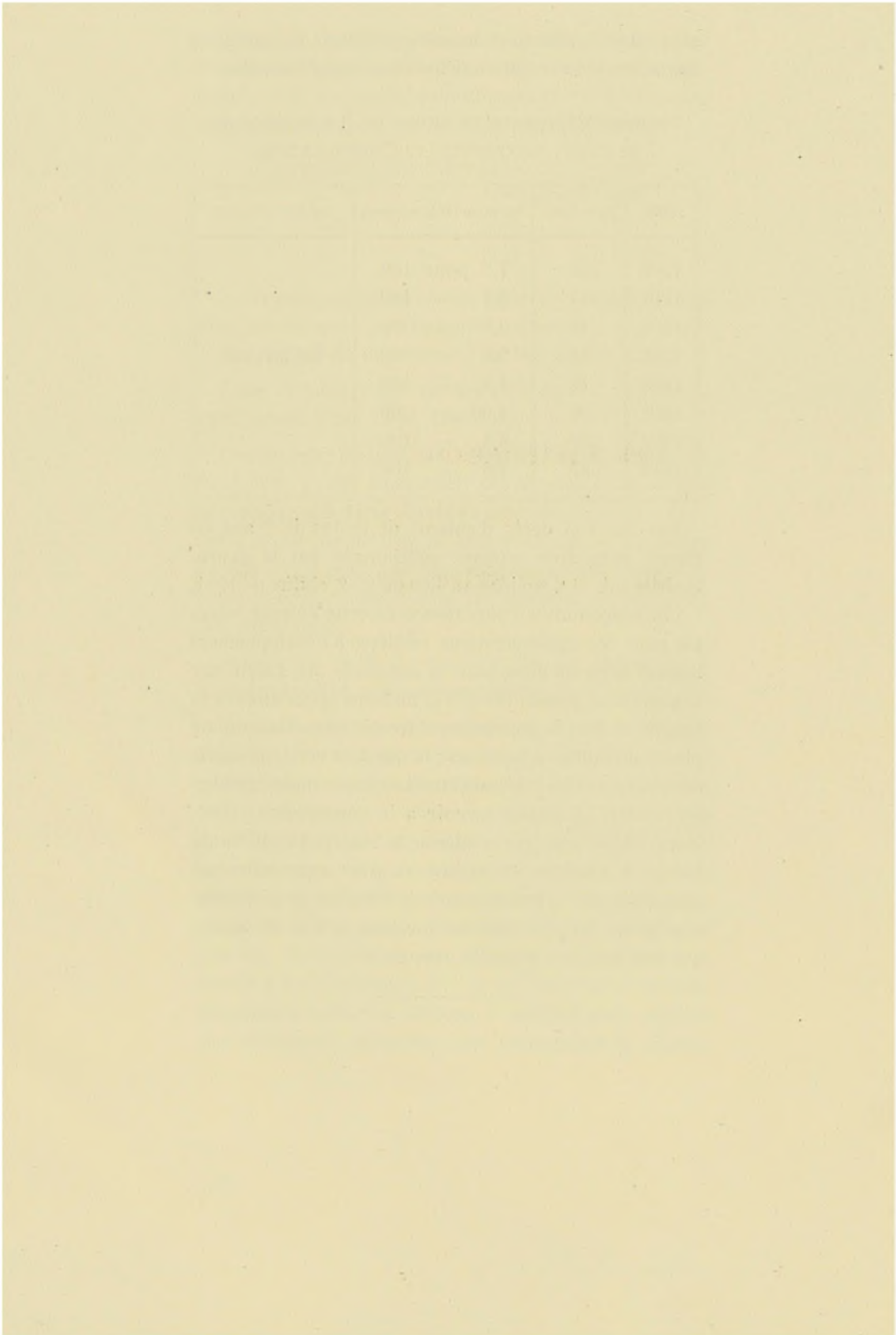
saire, mais le tableau ci-dessous, qui donne les mortalités annuelles, montre que l'amélioration est très sensible :

NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS DÉCÉDÉS
ET AYANT FRÉQUENTÉ LES CONSULTATIONS

ANNÉES	Nombre d'Enfants	Proportion pour 100 Enfants présentés	OBSERVATIONS
1903	102	7,3 pour 100	
1904	114	8,9 — 100	
1905	40	3,5 — 100	
1906	54	5,5 — 100	Été fort sec
1907	42	4,8 — 100	
1908	39	4,00 — 100	
1909	39	4,4 — 100	
1910	35	4,6 — 100	

Sur ces 465 décès d'enfants de moins de 2 ans, 65 étaient enregistrés comme occasionnés par la gastro-entérite soit 14 % environ au lieu de 23 %, chiffre de 1901.

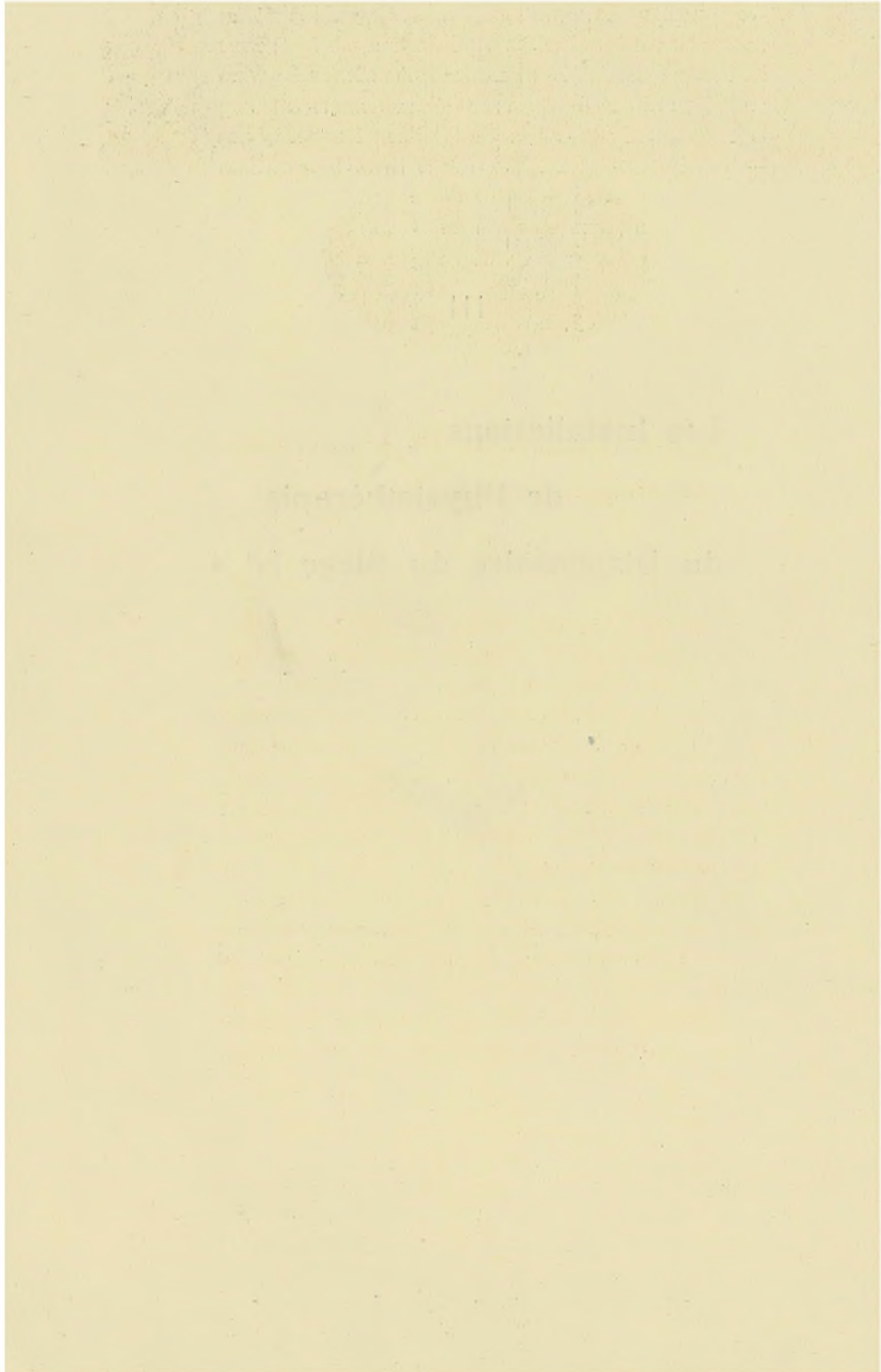
On conçoit toute l'importance de cette défense infantile pour les agglomérations minières à développement intensif et parmi elles, pour la commune de Liévin sur laquelle sont construites 3.142 maisons appartenant à la Société et dont la population s'accroît annuellement de plus d'un millier d'habitants ; la question est donc suivie de très près et les mères de famille comprennent combien leur intérêt les engage à venir à la consultation ; d'ailleurs, l'appel que leur a adressé la Société Houillère de Liévin a toujours été écouté et pour reconnaître cet empressement la Société a pris la décision de distribuer aux mères les plus assidues quelques objets de layette qui sont toujours accueillis avec plaisir.

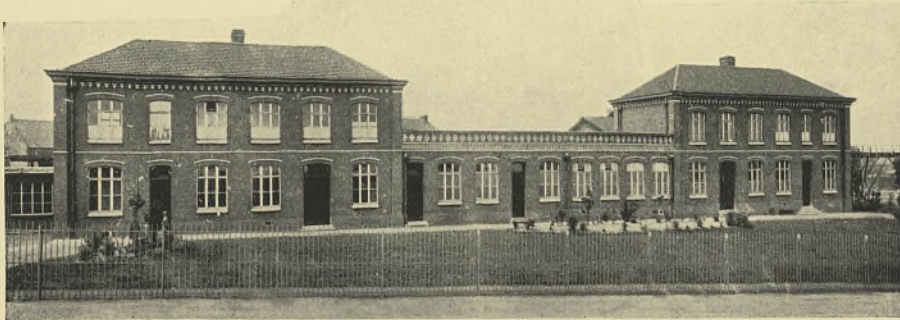


III

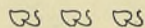
**Les Installations
de Physiothérapie
du Dispensaire du Siège N° 4**







Les Installations de Physiothérapie du Dispensaire du Siège N° 4



Les agents thérapeutiques que la médecine moderne met à la disposition des praticiens sont de jour en jour plus nombreux. Parmi eux, une place toute spéciale doit être réservée aux méthodes physiologiques proprement dites telles que la mécanothérapie et la kinésithérapie (massage, mobilisation) ainsi qu'aux applications d'agents physiques, tels que l'électricité et l'air chaud qui sont les bases de l'électrothérapie, de la radiothérapie et de la thermothérapie.

L'importance de ces méthodes est due à leurs applications curatives particulières et aux modifications d'état, tout à fait remarquables, qu'elles apportent chez les malades et chez les blessés.

Lorsque la Société Houillère de Liévin eut achevé, en 1908, les bâtiments du dispensaire du siège N° 4, à

Avion, elle en réserva, sous l'active direction de son médecin, M. le Docteur RAZEMON, une partie importante (1) à des installations perfectionnées mettant en œuvre les méthodes médicales ci-dessus. La Société poursuivait un double but : mettre à la disposition de son personnel médical des ressources importantes et modernes dont devaient bénéficier les malades — employés et ouvriers — auxquels elle s'intéresse ; obtenir ensuite, à l'aide de ces mêmes ressources, un traitement plus complet, une guérison plus rapide des ouvriers victimes d'un accident du travail.

Rappelons, à ce sujet, que les ouvriers blessés au cours de leur travail étaient, depuis longtemps, secourus tout



à la fois par la Société et par la Caisse de Secours qui était une institution patronale. La loi du 29 juin 1894 sur les Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, modifia cet état de choses et la succession de

(1) Le dispensaire possède également une salle d'opérations réservée aux grandes interventions et une salle de pansements où se traitent les blessures légères. La salle d'opérations est agencée selon les données les plus récentes elle est munie d'un stérilisateur d'eau alimenté par la vapeur à 5 kgs du siège et d'un autoclave, également à vapeur, permettant une stérilisation complète des pansements et des instruments. La salle de pansements où le médecin soigne en personne les ouvriers blessés, même les moins gravement atteints, est pourvue d'eau stérilisée et de solutions antiseptiques préparées. Tous les soins sont donnés conformément aux règles de l'asepsie la plus rigoureuse.

l'ancienne Caisse fut dévolue à une Caisse de liquidation, mais la Société Houillère de Liévin continua, sans coercition, à prendre à sa charge les dépenses, soins et médicaments, afférentes aux accidents du travail.

La loi du 9 avril 1898 améliora et légalisa la situation de fait établie par la Société Houillère de Liévin depuis ses origines, mais il était bien dans les traditions de la Société de compléter l'œuvre législative et de chercher à assurer à ses ouvriers blessés au cours du travail, le meilleur traitement possible en réduisant à leur minimum les tares consécutives à l'accident. Ce fut là le but principal des installations que nous allons passer en revue, mais il convient de signaler que de nombreux malades et blessés, n'appartenant pas à la Société, ont été, sur leurs demandes, admis à profiter de ces avantages.

On utilise couramment au dispensaire les quatre méthodes physiothérapiques suivantes :

- 1° Mécanothérapie.
- 2° Kinésithérapie.
- 3° Electrothérapie.
- 4° Radiothérapie.

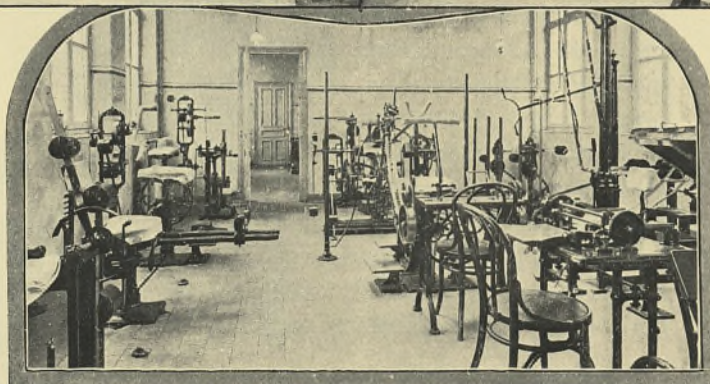
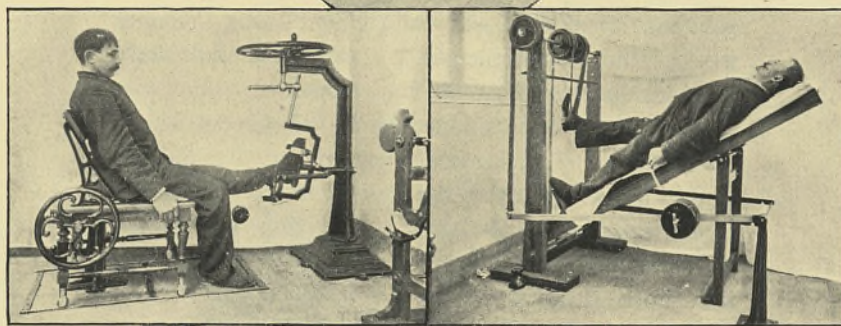
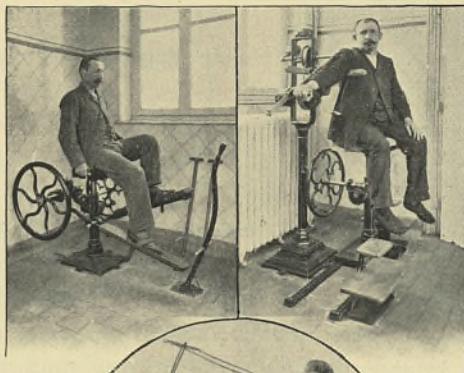


I. — MÉCANOTHÉRAPIE

Nous avons installé 22 appareils de gymnastique médico-mécanique Zander, dont voici les usages :

Abaissement latéral des bras.
Abaissement des bras avec flexion de l'avant-bras.
Élévation des bras avec flexion de l'avant-bras.
Adduction et abduction des bras (horizontale).
Roulement des mains.
Rotation activo-passive des bras.
Flexion et extension de l'avant-bras.
Flexion et extension des mains.
Flexion et extension des doigts.
Flexion de la cuisse.
Extension de la cuisse.
Flexion de la cuisse et de la jambe, élévation de la hanche.
Extension de la cuisse et de la jambe, abaissement de la hanche.
Adduction et abduction des jambes (position assise et demi-couchée, les jambes mi-fléchies).
Mouvement de vélocipède.
Rotation des jambes.
Flexion et extension des jambes.
Flexion et extension des pieds.
Roulements des pieds.
Flexion et extension du tronc (position assise).
Flexion et extension du tronc (position debout).
Flexion latérale du tronc.

Ces appareils sont basés sur la constatation expérimentale que la fonction fait l'organe, c'est-à-dire que les exercices musculaires méthodiques et proportionnés aux



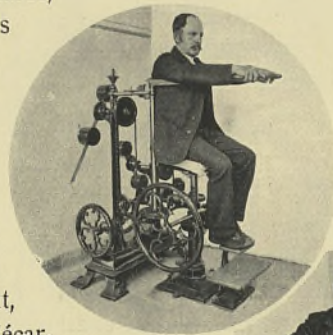


forces du malade développent et fortifient les tissus, tonifient le système nerveux en activant la circulation du sang et du courant lymphatique.

On parvient à ces résultats en produisant, principalement à l'aide de leviers, les résistances artificielles que les muscles du sujet doivent vaincre, tout en ayant soin de conformer ces efforts au fonctionnement rationnel de ces muscles, selon les lois physiologiques et mécaniques qui les régissent, et de doser ces résistances avec beaucoup de soin et de précision.

La caractéristique du système Zander est que pendant toute la durée d'un mouvement mettant en jeu, à l'aide d'un appareil spécial, un groupe défini de muscles, la résistance se modifie automatiquement pour s'adapter aux variations naturelles de la contraction musculaire selon les diverses phases du mouvement.

Ceci est réalisé mécaniquement en utilisant des leviers munis de contrepoids mobiles permettant d'obtenir un degré déterminé de résistance, leviers ainsi disposés qu'ils viennent occuper une position horizontale offrant la résistance maxima au moment précis où la contraction musculaire atteint son maximum. Il en résulte que pendant toute la durée du mouvement, depuis son début, alors que les contrepoids s'écartent peu de la verticale passant par l'axe du levier, jusqu'à sa terminaison où le levier devient horizontal, la résistance a pu s'accocom-



der d'elle-même aux effets de la contraction musculaire.

Tous nos appareils sont "actifs", c'est-à-dire mis en marche par le sujet lui-même, quelques-uns sont de plus "activo-passifs", c'est-à-dire que le blessé, ayant mis l'appareil en mouvement, voit ce mouvement se prolonger et se compléter sans qu'il ait à continuer son effort ; il en est ainsi dans les flexions et extensions des mains, le roulement des cuisses, etc., le mouvement n'étant arrêté que par la résistance propre des tissus. La réaction produite se manifeste sous forme de congestion active des membres traités ayant comme conséquence une décongestion compensatrice des différents organes, du cerveau en particulier.

Les qualités de cette mécanothérapie ont trouvé une parfaite application dans presque tous les cas de lésions, d'ankyloses, de raideurs, d'atrophies ou de paralysies consécutives à des accidents de travail. Alors qu'auparavant on devait presque renoncer à traiter ces cas et que les ouvriers conservaient une incapacité parfois importante, les réductions de tare obtenues par le traitement de la Société Houillère de Liévin ont été suffisamment nombreuses pour que l'on puisse apprécier toute sa valeur.

Les bénéfices que les victimes d'accidents retirent du traitement mécanothérapie se traduisent par la possibilité d'un meilleur effet utile à la reprise de leur travail et par le retour à un état de parfaite santé.



Notre installation a également donné les meilleurs résultats dans des cas d'affection générale où la mécanothérapie complète le traitement médical et sert d'adjuvant à la pharmacologie et dans certaines maladies telles que les manifestations rhumatismales, ou les déviations du squelette que seule, parfois, la mécanothérapie peut guérir.

II. — KINÉSITHÉRAPIE ou Thérapeutique par le mouvement ⁽¹⁾

Le traitement kinésithérapique appliqué au dispensaire du Siège N° 4 consiste en massages appliqués à l'aide des mains dans des affections locales, entorses ou fractures par exemple, et en séances de rééducation motrice durant lesquelles le médecin guide le blessé dans les premiers mouvements d'un exercice simple ; c'est ainsi que pour la marche, il lui fera décomposer entièrement les pas en le soutenant par les mains. A l'aide de ce procédé, on obtient du blessé une marche correcte et bien coordonnée s'il s'agit des membres inférieurs et un mouvement régulier bien approprié au but, s'il s'agit d'un membre supérieur.

Au cours des massages sur les articulations, on fait, sauf cas spéciaux, la mobilisation de ces articulations.

III. — ÉLECTROTHÉRAPIE

Les applications électrothérapiques sont des plus étendues ; le service médical dispose des installations suivantes :

1° Un tableau galvanique sur 60 volts avec réducteur de potentiel et milliampèremètre à 3 shunts pour 0-5-50-500 milliampères.

On applique le courant permanent ou rythmé avec ou sans changement de sens, en utilisant des électrodes-tampons humides.

(1) La mécanothérapie peut être considérée également comme en faisant partie.

2° Un tableau galvano-faradique sur 60 volts permettant l'application simultanée à deux malades, du courant galvanique et faradique ou à un seul du courant galvano-faradique; ce tableau est muni d'un appareil faradique à trembleur lent ou rapide à volonté, de bobines secondaires diverses, d'un réducteur de potentiel et d'un milliampèremètre à shunts pour 0-5-50-500 milliampères.

On peut réaliser avec ces deux tableaux toutes les applications galvaniques (courant constant), faradiques (courant alternatif) et galvano-faradiques (superposition des deux précédents, le secondaire de l'appareil faradique étant introduit dans le circuit galvanique et cela en tension ou en opposition).

Un très intéressant emploi de ces courants se trouve être l'électro-diagnostic qui prend en matière d'accidents du travail une grande importance car il permet, dans de nombreux cas, de faire un pronostic exact de la lésion et de choisir judicieusement la méthode thérapeutique à appliquer.

L'électro-diagnostic repose sur la façon dont réagissent les nerfs et les muscles à une excitation électrique déterminée. La réaction obtenue peut être, dans certains cas, celle dite "de dégénérescence". Cette réaction est d'un pronostic fâcheux pour la guérison, le traitement étant d'autant plus long que la réaction est plus marquée; si même elle est complète, le muscle sera considéré comme perdu pour sa fonction, son atrophie et parfois sa disparition pouvant en être la conséquence.

On pourrait également, mais ceci est plus discuté, baser des électro-diagnostic sur le vertige voltaïque et sur les variations de résistance des tissus.

Au dispensaire du Siège N° 4, on applique d'une façon générale, le courant galvanique dans les cas de paralysies, de névralgies et d'atrophies consécutives à des traumatismes. Il en est de même dans des lésions du crâne lorsque

l'intervention chirurgicale ne donne pas une amélioration suffisante et dans les lésions médullaires.

- On a recours aux applications faradiques dans les mêmes cas que ci-dessus, mais lorsque le sujet se trouve dans un stade plus avancé vers la guérison ; on en a obtenu particulièrement de bons résultats dans des cas de paralysie et d'atrophie musculaire.

3° Le dispensaire possède une installation de haute fréquence des plus modernes. Elle se compose des appareils suivants :

Un transformateur Ropiquet ;

Un condensateur à capacité variable ;

Un interrupteur-turbine à mercure, avec circulation de gaz-diélectrique ;

Résonnateur, milliampèremètre, spintermètre, ampoules diverses ;

Un grand solénoïde pour auto-conduction.

Les principaux usages de l'installation sont :

a) Application de tension à l'aide du résonnateur et d'électrodes diverses (Doumer, Oudin, Mac-Intyre etc).



On a obtenu de bons résultats dans des cas de lésions, névralgies, résorption d'exsudat pleurétique cicatrisation de plaies diverses ; on a soigné également des trajets fistuleux, des cas de pelade et des sujets atteints d'hypotension artérielle.

b) Application de quantité, réalisée à l'aide du grand solénoïde où le sujet introduit devient le siège de courants induits très énergiques, bien qu'il ne soit en contact avec



aucune pièce métallique. L'autoconduction ainsi réalisée entraîne une augmentation des échanges respiratoires, accroît la thermogénèse et la sécrétion urinaire et peut influencer heureusement l'hypertension.

IV. — RADIOTHÉRAPIE

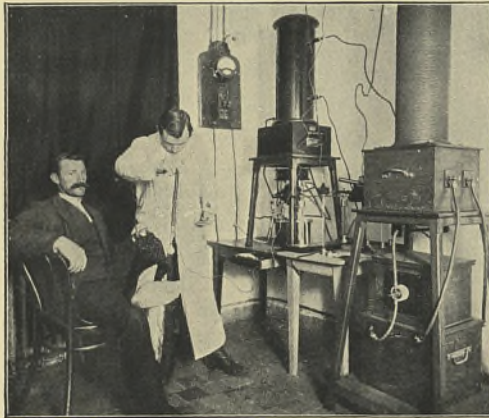
a) RAYONS ROËNTGEN. — Une partie de l'installation de haute fréquence que nous venons de décrire, complétée par divers tubes à rayons Roëntgen, est utilisée presque journellement comme moyen d'investigation et de diagnostic dans de très nombreux cas de traumatismes et d'affections diverses. On peut pratiquer la radioscopie à l'aide d'un écran fluorescent au platino-cyanure de baryum, mais on effectue presque toujours des radiographies qui permettent un meilleur examen et laissent un document authentique. Il y a pourtant des circonstances où la radioscopie s'impose, lorsqu'il s'agit, par exemple, de contrôler les mouvements du diaphragme, les battements du cœur, l'évolution du bol bismuthé dans le tube digestif, etc...

Les radiographies que l'on prend le plus souvent à la Société Houillère de Liévin, sont celles des membres; quelques radiographies de la tête, de la colonne

vertébrale et de la hanche ont été également exécutées avec succès (1).

L'examen radiographique est des plus importants pour poser correctement les diagnostics des accidentés avant et après le traitement et pour estimer avec précision les tares définitives.

Notre installation peut être utilisée comme agent théra-



peutique pour des tumeurs de la peau, des adénites, etc., en provoquant des dermatites légères par exposition aux rayons cathodiques.

b) PHOTOTHÉRAPIE. – Le dispensaire possède un appareil construit sur les données du Doc-

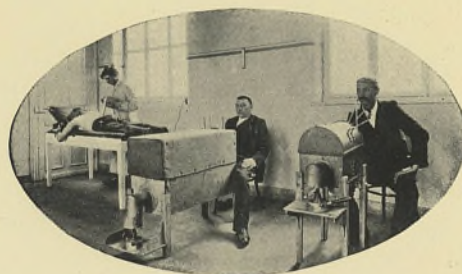
teur RAZEMON et destiné à des bains de lumière artificielle. On utilise des ampoules à incandescence de 16 bougies – 110 volts montées en arcs de cercle au centre desquels on expose le membre malade. L'appareil n'est fait que pour des traitements locaux; comme il développe une assez grande quantité de chaleur (110° à 120°), il y a superposition des radiations lumineuses et calorifiques.

c) THERMOTHÉRAPIE. – Nous utilisons l'air chaud et de deux manières : 1° En bains locaux dans des enveloppes en bois ou en tôle semblables à celles de Bier (2), munies

(1) Le dispensaire du Siège N° 1 possède également une installation radiothérapique qui rend des services analogues.

(2) Notons également que la méthode de Bier par l'hyperémie veineuse est en honneur au dispensaire du Siège N° 4 et y est fréquemment appliquée.

d'ouvertures pour l'introduction du membre à traiter et pour la circulation lente de l'air, chauffé par des brûleurs à gaz à une température voisine de 120° ; 2° en douches appliquées à l'aide d'un petit ventilateur portatif mû électriquement, dans lequel le chauffage de l'air s'opère par son passage sur une résistance incorporée dans le circuit. Ces douches d'air surchauffé à une température variable entre 60 et 100° se sont montrées très efficaces dans de nombreux cas de plaies atones, fistules, fractures, œdèmes, brûlures, etc , et dans des maladies comme les arthrites, les rhumatismes chroniques, les névralgies, les ulcères variqueux, etc. La douche a une influence considérable sur la circulation et le trophisme (gangrène sénile, œdème persistant), elle agit à la fois par la chaleur et par une sorte de massage résultant de la projection de l'air sur les parties à traiter.





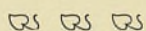
IV

Institutions diverses





Institutions diverses



CAISSE DE SECOURS DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Dès sa formation, la Société Houillère de Liévin s'est intéressée aux œuvres de secours et a institué, en 1863, une Société de Secours Mutuels pour ses ouvriers et employés.

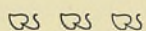
Cette Société comprend actuellement (Janvier 1911), 9.250 Sociétaires. Ses statuts, plusieurs fois modifiés, accordent :

1° Des secours ordinaires de 2 francs par jour de maladie pour les ouvriers dont le salaire atteint 5 francs. Cette indemnité est majorée de 0 fr. 10 par enfant âgé de moins de 13 ans, quand le chômage dépasse 15 jours.

2° Des secours extraordinaires à tout sociétaire dont la famille se compose d'au moins trois enfants âgés de moins de 13 ans, à chaque naissance nouvelle; ces secours varient de 10 à 50 francs, suivant le nombre d'enfants existants.

3° Des secours aux familles des sociétaires appelés sous les drapeaux pendant les périodes d'instruction militaire : de 1 franc par jour pour la femme et 0 fr. 50 par enfant.

4° En cas de décès des Sociétaires ou de leurs ayants-droit, la Société participe aux frais funéraires : 40 francs pour les adultes, 20 francs pour les enfants.



CAISSE DE LIQUIDATION DES RETRAITES

Avant la loi du 29 Juin 1894, la CAISSE de Secours des Ouvriers et Employés de la Société Houillère de Liévin prévoyait des pensions pour ancienneté et en cas d'accident. Au moment de l'application de la loi, une CAISSE DE LIQUIDATION DES RETRAITES fut instituée pour garantir les droits acquis ou en cours d'acquisition.

Les ouvriers qui travaillaient à cette époque à la Compagnie, ont eu la faculté d'opter entre la CAISSE NATIONALE DES RETRAITES et la CAISSE DE LIQUIDATION.

Pour les premiers, les services antérieurs, arrêtés au 30 Juin 1895, ont donné un droit de pension à la CAISSE DE LIQUIDATION (de 10 francs par année de travail antérieur à 25 ans et 18 francs après), sauf pour ceux qui n'avaient pas 25 ans d'âge au 30 Juin 1895 ; la CAISSE DE LIQUIDATION a versé pour eux à la CAISSE NATIONALE DES RETRAITES une somme de 15 francs pour chaque année de service.

Pour les ouvriers qui ont opté pour la CAISSE DE LIQUIDATION, leurs services continuent à courir jusqu'au jour de leur départ ou de leur admission à la retraite. Ils reçoivent à 55 ans ou à l'âge de la retraite, une pension fixée à 360 francs pour un minimum de 15 ans de service, plus 18 francs par an pour chaque année supplémentaire, sans que le maximum puisse dépasser 720 francs.

Au 31 Décembre 1910, le nombre de ses pensionnés ayant opté pour la CAISSE DE LIQUIDATION était de 160.

Les pensions accordées annuellement se décomposent comme suit :

De 600 à 720 francs	51
500 à 600 —	23
400 à 500 —	33
300 à 400 —	31
et au-dessous de 300 fr	21

La pension de tous les ouvriers pensionnés est reversible pour 1/3 sur la tête de la veuve, pourvu que le mariage ait été contracté deux ans avant que l'ouvrier ait acquis son droit à la pension.

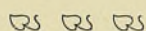
La CAISSE DE LIQUIDATION est alimentée :

1° Par une retenue obligatoire de 3 % des salaires pour les ouvriers restés à la CAISSE DE LIQUIDATION et de 1 % pour les autres ouvriers de la Société.

2° Par un versement de l'exploitant, égal aux retenues faites aux ouvriers.

L'encaisse de la Société était, au 31 Décembre 1910, de 2.155.126 fr. 23.

D'un travail fait, il résulte que le capital nécessaire pour assurer le service des pensions acquises ou en cours d'acquisition, devra atteindre 2.700.000 francs. Ce chiffre pourra être atteint dans deux ans : les retenues des ouvriers affiliés à la CAISSE NATIONALE DES RETRAITES cesseront à ce moment.

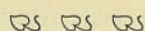


SOCIÉTÉ DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS MÉDAILLÉS

La Société de Liévin encourage les groupements d'ouvriers et d'employés.

L'augmentation croissante de son personnel a fait naître une nouvelle Société qui comprend les ouvriers et employés ayant obtenu la médaille d'honneur du travail, accordée à ceux ayant 30 années de service consécutives, et les titulaires d'une médaille de sauvetage.

Cette Société comprend 200 membres.



SOCIÉTÉ D'ARCHERS

La Société Houillère de Liévin encourage les jeux et sports ; toutes ses cités importantes présentent de vastes emplacements de terrains où les ouvriers peuvent se livrer à divers jeux.

Le tir à l'arc étant très en honneur dans la région du Nord, la Société a installé, à chacun de ses sièges, une perche où s'exercent les ouvriers. Le siège N° 1, plus central, possède deux perches voisines qu'on utilise pour les grands tirs. Le siège N° 3 possède aussi une 2^{me} perche pour enfants.

Une Société d'archers, fondée en 1883, compte actuellement 250 membres. Elle reçoit des subventions et prix de la Société Houillère.



HARMONIE

Une Société de musique a été fondée aux Mines de Liévin dès 1863, sous la dépendance du Conseil d'administration de la Société Houillère de Liévin.

D'abord constituée en fanfare, elle ne tarda pas à être transformée en harmonie et comprend actuellement 102 exécutants, ouvriers et employés occupés à la Société Houillère.

Habilement dirigée par M. RENARD, son chef depuis 1877, elle a acquis une haute réputation artistique.

Classée en division d'Excellence depuis 1886, elle a pris part à de nombreux concours et a obtenu, en particulier, au concours d'Exposition de PARIS des 15 et 16 août 1900, le 1^{er} prix d'exécution et le grand prix d'honneur.

L'Harmonie recrute la majorité de ses membres parmi les fils d'ouvriers et d'employés.

Une salle de musique, construite par la Société Houillère, permet de donner des cours de solfège et

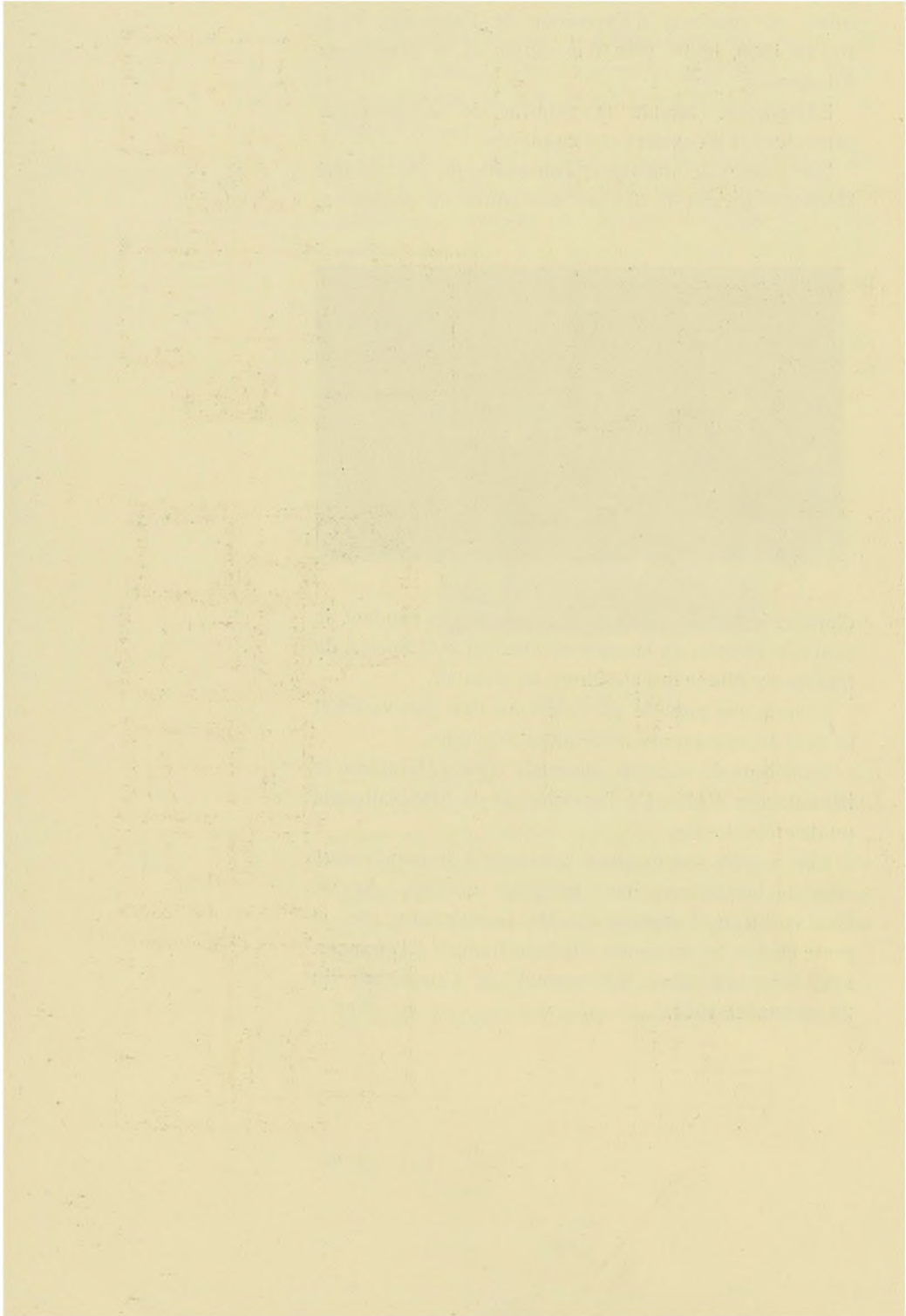


d'instrument et faire des répétitions suivies pendant le cours de l'année, un kiosque est attenant et la Société de musique y donne des auditions en plein air.

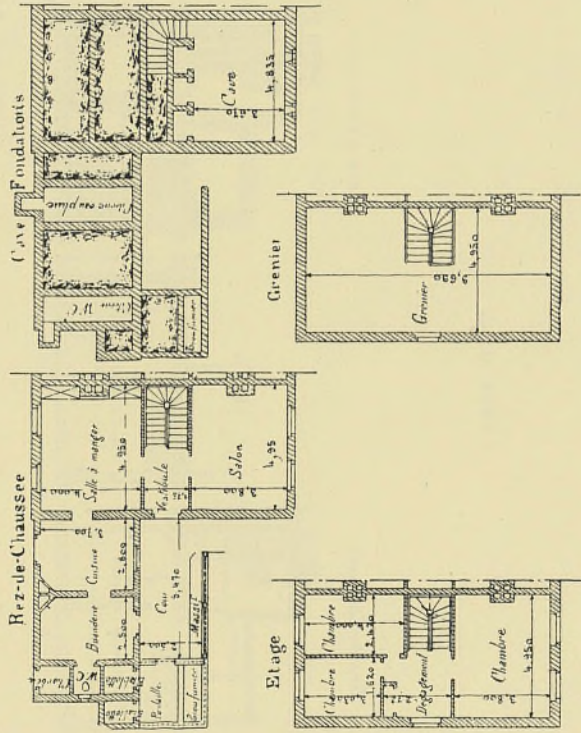
L'Harmonie possède un répertoire des plus variés et se tient au courant des nouveautés musicales.

En dehors de concerts mensuels d'été, l'Harmonie se fait entendre à Liévin à l'occasion de la Fête Nationale ou des fêtes locales.

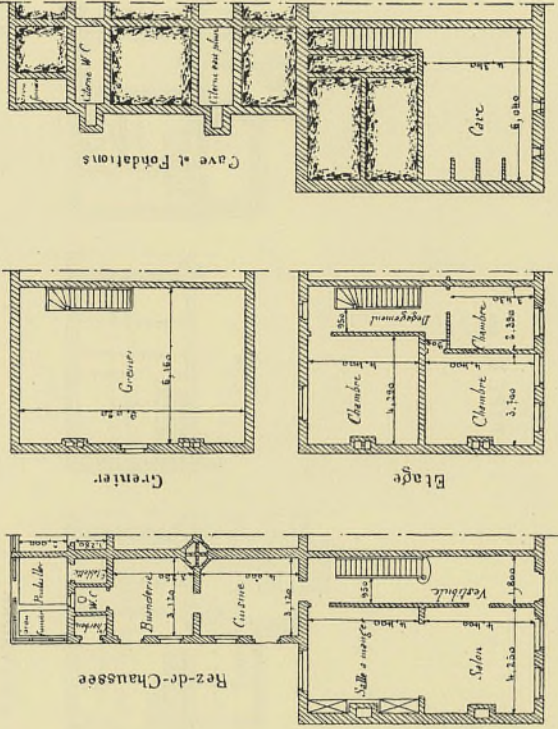
Elle a prêté son gracieux concours à de nombreuses fêtes de bienfaisance dans les villes voisines : ARRAS, DOUAI, LILLE, CAMBRAI, CALAIS, DUNKERQUE, etc... et porte parfois le bon renom artistique français à l'étranger. Elle vient d'adhérer au tournoi de CHARLEROI du 24 septembre 1911.



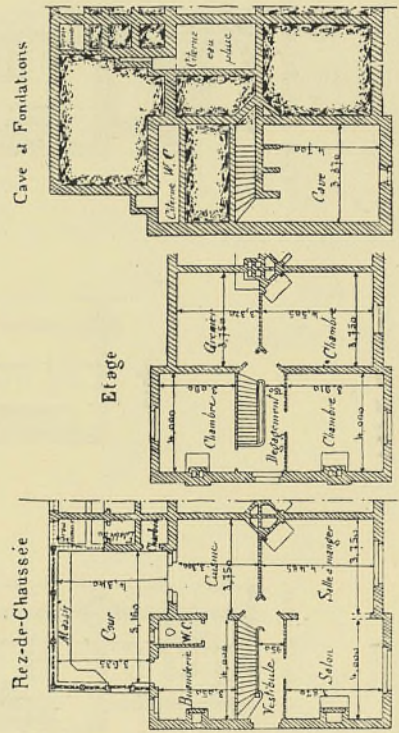
TYPE 20



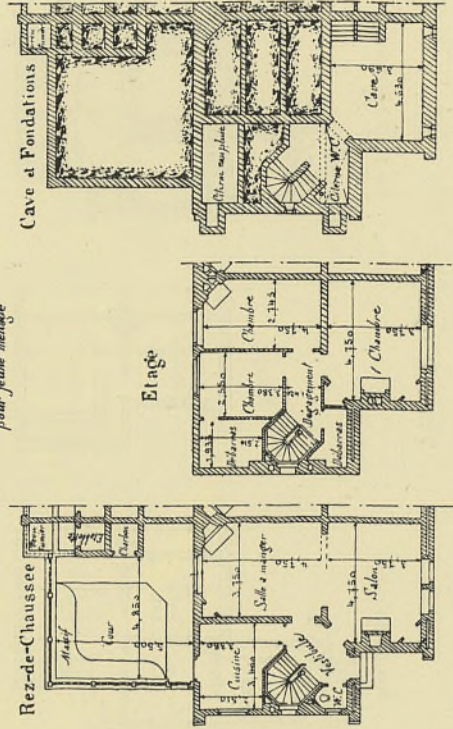
TYPE 23



TYPE 29

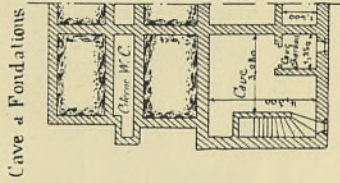
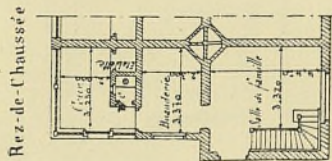


TYPE 33
pour jeune ménage

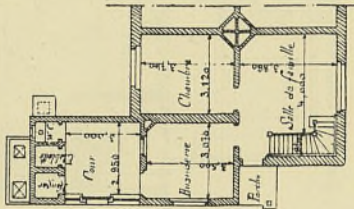


TYPES DE MAISONS D'EMPLOYÉS

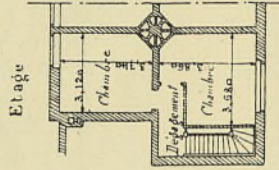
TYPE L' 1909



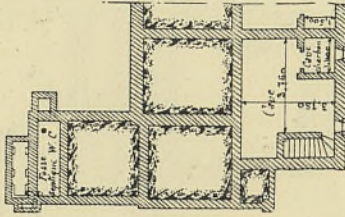
Rez-de-Chaussée



TYPE J' 1910

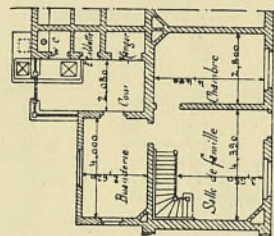


Cave et Fondations

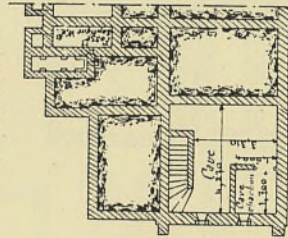


TYPE M' 1910

Rez-de-Chaussée

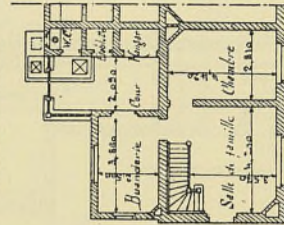


Cave et Fondations

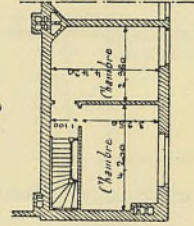


TYPE K' 1910

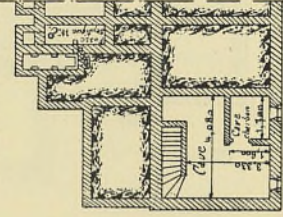
Rez-de-Chaussée



Etage



Cave et Fondations



TYPES DE MAISONS D'OUVRIERS

IMPRIMERIE •••
PAUL DUTILLEUX
••••• DOUAI
